



**Search for
Common
Ground**

1601 Connecticut Avenue NW Suite 200
Washington, DC 20009-1035 USA
+1 (202) 265 4300 | +1 (202) 232 6718 fax
search@sfcg.org | www.sfcg.org

Rue Belliard 205 bte 13
Brussels B-1040 BELGIUM
+32 2 736 7262 | +32 2 732 3033 fax
brussels@sfcg.be | www.sfcg.org

**“Terre d’Entente: Appuyer les
gouvernements de la région des Grands Lacs
à assurer leurs fonctions régaliennes dans la
gestion des questions foncières”**

EVALUATION A MI-PARCOURS

Février 2015

Brune MERCIER

Coordonnatrice DME

Rédaction et collecte de données de **Léon IRENGE**, Assistant DM&E

Contacts:

Gabrielle Solanet

Coordonnatrice de projet régional

Rue Belliard 205

1040 Bruxelles, Belgique

+3227367262

gsolanet@sfcg.org

Kevin Osborne

Directeur national

104 avenue de la Corniche

Goma, RD Congo

+243816268032

kosborne@sfcg.org

Table des matières

1. Résumé exécutif	3
2. Contexte du projet.....	8
Search for Common Ground.....	8
A propos du projet	8
Objectifs de l'évaluation.....	8
3. Méthodologie	9
4. Résultats de l'évaluation	11
5. Conclusions	30
6. Recommandations	32
Annexe 1: Termes de références de l'évaluation.....	35
Annexe 2 : Questions de l'évaluation à mi-parcours.....	45
Annexe 3: Outils d'évaluation.....	50
Annexe 4 : Histoires de succès	70

1. Résumé exécutif

Le projet « Terre d'Entente » est mis en œuvre par SFCG, avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations de radio communautaires. Ce projet de 48 mois a commencé en Juillet 2012 et se termine en Juillet 2016. Ce projet a pour **objectif global d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat**. Spécifiquement, le projet cherche à atteindre **trois résultats**:

- 1) Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- 2) L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- 3) La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le présent rapport d'évaluation vise à analyser à mi-parcours les progrès du projet en République Démocratique du Congo (RDC), en se basant sur 3 principaux axes :

- ✓ L'analyse du contexte foncier;
- ✓ L'analyse de la pertinence et de l'efficacité ;
- ✓ L'analyse de la durabilité.

L'approche méthodologique de cette évaluation est qualitative suivant une démarche participative de collecte et d'analyse d'opinions, de témoignages et d'observation de faits à travers des entretiens semi-structurés et des focus groups menés auprès des principales parties prenantes et personnes ressources du projet.

Au total, 24 focus groups et 31 interviews ont été organisés dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Dans la province du Nord-Kivu, les données ont été recueillies dans les territoires de Masisi (à Masisi et à Kitshanga) et dans la ville de Goma. Dans la province du Sud-Kivu, l'étude a été menée dans les territoires de Fizi, Walungu et Kalehe (zone de traitement) ainsi que dans la ville de Bukavu.

Résultats principaux

Contexte foncier

L'étude du contexte foncier a révélé qu'il existe des conflits fonciers dans les deux provinces où cette évaluation a été menée. Les conflits fonciers les plus mentionnés par les participants à l'étude sont les conflits liés aux retours des déplacés et retournés, à la double cession de terre, à l'héritage, à la limite de champs et parcelles, à la vente et à l'occupation illégale des terres et à l'abus de confiance des clauses de location des champs.

Les conflits fonciers entre les résidents et retournés sont particulièrement fréquents dans les territoires de Kalehe, Baraka et Masisi.

Par rapport à l'étude de base, les résultats ont montré que les conflits liés aux limitations des parcelles (champs), à l'héritage et ceux entre résidents et retournés persistaient, sans progrès notoires.

Les principales causes de ces conflits sont les interprétations divergentes et contradictoires entre les pratiques coutumières et la législation écrite sur le droit à l'héritage, ainsi que la méconnaissance de la loi foncière existante. La culture de l'oral et l'absence de document écrit apparaît également comme une cause importante de conflit. Tout cela entraîne notamment des difficultés dans l'accession aux titres fonciers et des ambiguïtés dans l'interprétation des règles. Enfin le retour des personnes déplacées est également une source importante de conflits fonciers dans les zones de l'étude.

Efficacité et pertinence

Les résultats des discussions illustrent qu'en général la majorité de personnes interrogées n'a pas accès à de l'information sur les questions foncières. On note que les femmes, les jeunes et les retournés sont particulièrement nombreux à ne pas avoir accès à de l'information sur les questions foncières. A l'inverse les médiateurs dans leur grande majorité ont affirmé avoir accès à de l'information sur le sujet. La radio et les ONG (à travers les séminaires et les formations) sont les principales sources d'informations sur les questions foncières, citées par les personnes interrogées.

Comme il n'était pas possible de s'intéresser aux émissions produites spécifiquement dans le cadre de ce projet¹, cette évaluation a tout même cherché à voir dans quelle mesure, les émissions de SFCG en général été suivi par la population et si les auditeurs renaient les messages et les appliquer ensuite dans leur vie. Dans ce sens, on note que les émissions de SFCG sont très suivies, il a ainsi été constaté que presque toutes les personnes interrogées les suivent/ou les ont déjà suivies. Cependant, le contenu précis (message) de l'émission demeure pour la quasi majorité des personnes, oublié ou peu maîtrisé. Dans le même sens, peu de personnes affirment avoir mis en application les messages véhiculés dans les émissions.

On note également un niveau assez faible de participation aux émissions SFCG par les personnes interrogées. Cette tendance est un peu différente chez les jeunes, particulièrement à Walungu et à Goma, qui semblent être plus nombreux à avoir réagi aux émissions notamment en contactant le numéro de feedback des auditeurs de SFCG.

Concernant l'implication de la société civile dans les politiques publiques liées au foncier, la population rencontrée estime, dans sa grande majorité, que le niveau de participation de la société civile et des leaders traditionnels dans le développement des politiques foncières

¹ Ces émissions ne sont pas encore diffusées.

demeure très faible et utopiques et que ces personnes n'ont aucune influence sur ces politiques. Dans le même sens, les personnes interrogées ont expliqué qu'il n'est pas possible pour elles et la population en générale de participer dans le développement des politiques foncières.

Concernant la participation des acteurs clés aux activités du projet, il ressort que presque dans tous les sites où cette évaluation a eu lieu les médiateurs collaborent avec d'autres acteurs pour résoudre les questions foncières. Les activités du projet semblent également avoir renforcé leur connaissance et leur approche sur terrain, en leur permettant de mener un plus grand nombre de médiations et également de résoudre des médiations pour lesquelles ils avaient des difficultés par le passé. Cela a été également confirmé par la population qui a expliqué que les médiateurs avaient récemment réussi à impliquer des grands propriétaires terriens et/ou des autorités locales, ce qui n'était pas le cas avant. Spécifiquement, dans les territoires de Kalehe, Baraka et Walungu plus de trois quart des personnes rencontrées préfèrent les médiateurs et acteurs de la société civile que les cours et tribunaux pour résoudre leurs problèmes fonciers.

Cependant, selon les médiateurs rencontrés, les besoins en termes de formations et les difficultés sur terrain persistent notamment en ce qui concerne l'accès aux zones reculées et/ou insécurisées.

Durabilité

La totalité des médiateurs formés rencontrés ont affirmés avoir effectué des restitutions à leurs pairs. Ces derniers ont également expliqué que ces restitutions leur avait permis d'améliorer leur approche sur terrain sans pour autant avoir directement bénéficié des formations. Ceci est un élément positif en termes de durabilité du projet. Par ailleurs, les médiateurs essayent de prendre des initiatives notamment de mettre en place des réseaux de médiateurs ce qui également un signal positif. Cependant, faute de moyen beaucoup de ces initiatives ne sont pas mise en pratiques.

Recommandations

Sur base des résultats de l'étude, nous recommandons que les actions suivantes soient prises par SFCG et ses partenaires en RDC pour la deuxième partie du programme :

1) Produire des émissions radiophoniques adaptées aux besoins, cibles et enjeux du projet :

- Produire des émissions : a) d'une **durée plus longue** (minimum 30 minutes) afin de pouvoir aborder les sujets plus en profondeur et faciliter l'appropriation du sujet par les auditeurs, b) abordant en priorité les sujets du **code de la famille, la loi foncière** et les limites et qualités d'un médiateur c) **sous forme de débat** permettant ainsi de faciliter les échanges et l'implication de tous les acteurs impliqués dans les questions foncières (société civile, citoyens, représentant de l'Etat, autorité coutumière...)
- Introduire la thématique des conflits fonciers dans la production radiophonique **Mopila**, étant donné sa popularité.

- Renforcer le suivi des auditeurs et des émissions produites afin que les émissions ne soit pas seulement écoutés mais comprises et suivi d'effets. Cela pourrait passer par la mise en place de **clubs d'écoute** par exemple, ou par des **campagnes SMS** (quizz/sms marketing) régulières sur les thématiques abordées durant les émissions.

2) Impliquer et faciliter les échanges entre toutes les catégories de personnes ayant un impact sur les conflits fonciers :

- Impliquer davantage **les Mwamis, les autorités coutumières et administratives ainsi que les grands propriétaires** terriens dans l'ensemble des activités du projet, en particulier dans les formations, dans les ateliers d'échanges nationaux et régionaux et dans les productions radiophoniques (débat), étant donné qu'ils constituent des acteurs clés dans les questions foncières et les conflits qui en découlent.
- Créer des **cadres d'échanges et de concertations** entre la société civile, la population et les agents de l'Etat sur les politiques foncières et leur développement permettant en particulier d'échanger et de clarifier l'application du droit coutumier et du droit écrit dans le domaine foncier.
- Sensibiliser et impliquer d'avantage la société civile à la base sur les problématiques foncières. Etant donné les dynamiques différentes entre les zones, **des échanges d'expériences entre la société civile de Walungu/Masisi (plus dynamique) et celle de Goma/Kalehe/Baraka (moins impliqués)** pourraient s'avérer pertinents à organiser.

3) Apporter un soutien renforcé et plus approprié aux médiateurs fonciers partenaires :

- Soutenir davantage les initiatives prises par les médiateurs formés notamment **la mise en place de réseau des médiateurs formés**, afin d'assurer une pérennité et appropriation plus importante du projet. En particulier développer une stratégie (ex : recouvrement des frais...) afin que les médiateurs puissent être autonomes financièrement et matériellement dans leurs activités et ainsi développer et pérenniser le travail sur le terrain.
- Prendre en compte, dans les prochaines formations et ateliers, les thématiques suivantes: a) L'arbitrage, la négociation et la technique de plaider en vue de savoir mener des actions sur terrain ; b) Le rôle de la femme pour avoir droit à la terre parce qu'elle demeure exclue de la succession ; c) La loi foncière parce qu'elle demeure inconnue dans les milieux ruraux ; d) La relation entre le code minier et le code foncier pour en savoir les convergences et les divergences ; e) Les techniques de médiation et sensibilisation parce qu'elles sont mal comprises et utilisées par certains médiateurs ; f) Le rôle des médiateurs dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale, et la transformation des conflits, beaucoup de médiateurs ayant expliqué qu'après la réconciliation des parties il est souvent très difficile de faire que ces deux parties vivent en bonne relation.

- Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du projet, s'assurer que pour chaque formation et/ou activités impliquant des médiateurs, les médiateurs appartiennent à des structures bien identifiées et/ou que soit **conservé leur géo-localisation et contacts de manière bien claire et précise.**
- Voir dans quelle mesure, **un monitoring des conflits fonciers** pourrait être effectué par les médiateurs, avec le soutien du département DME de SFCG.

4) Prioriser et renforcer les thématiques suivantes dans l'ensemble des activités du projet :

- Renforcer la vulgarisation, particulièrement dans les milieux ruraux, de **la loi foncière et du code la famille** afin de pouvoir répondre aux causes principales des conflits fonciers à savoir l'ambiguïté qui continue d'exister entre les pratiques coutumière et la législation écrite et sur la question de l'héritage. Cette vulgarisation devrait se faire en priorité à travers des émissions radiophoniques mais également par le biais de dépliant papier en langue locale mis à la disposition des acteurs de la société civile pour distribution au sein de la communauté.
- Renforcer les activités de rapprochement et les messages de cohabitation pacifique entre **déplacés/retournés et résidents.**

2. Contexte du projet

Search for Common Ground

La mission de Search for Common Ground (SFCG) est de transformer la manière dont les individus, les organisations et les gouvernements gèrent les conflits, au-delà des approches de confrontation pour privilégier la recherche de solutions collaboratives. Nos sièges se situent à Washington, DC aux Etats-Unis, et à Bruxelles en Belgique et nous avons des bureaux dans 35 pays à travers le monde. Nous développons et mettons en œuvre des programmes multi facettes qui visent à la transformation des conflits, et nous encourageons les parties en conflit à dépasser leurs différences et à agir sur leurs points communs. SFCG travaille dans la région des Grands Lacs depuis 1995 et utilise depuis de nombreuses années les médias comme outils pour promouvoir les changements sociaux dans la région.

A propos du projet

Le projet « Terre d'Entente » est mis en œuvre par SFCG, avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations de radio communautaires. Ce projet de 48 mois a commencé en Juillet 2012 et se termine en Juillet 2016. Ce projet a pour **objectif global d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat.**

Spécifiquement, le projet cherche à atteindre **trois résultats**:

- 4) Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- 5) L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- 6) La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le projet est mis en œuvre dans **trois pays** : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (Sud Kivu).

Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation à mi-parcours a pour objectif de capturer le changement déjà apporté par le projet sur la transformation des conflits fonciers dans les zones ciblées en République Démocratique du Congo, et de formuler des recommandations concrètes pour renforcer la pertinence, l'efficacité, et la durabilité du projet pendant les deux années restantes.

Les questions d'évaluation générales ont cherché à savoir dans quelle mesure :

Pertinence et Efficacité :

1. Quels progrès vers les résultats attendus le projet a-t-il atteint dans chaque pays ?
2. Les programmations radio dans les trois pays ont-elles réussi à (RRR²):
 - Atteindre l'audience ciblée ?
 - Résonner auprès de leur audience (ont-elles compris les messages, considèrent-elles les thèmes et les messages abordés comme pertinents) ?
 - Arriver à ce que leur audience internalise l'information ou les messages abordés ? Quel effet sur leurs connaissances, attitudes et/ou comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières ?
3. Le projet a-t-il permis aux médiateurs locaux bénéficiaires du projet dans les trois pays d'être renforcés (connaissances, compétences, mise en pratique, partage) ?

Durabilité

4. Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ?
5. Le projet a-t-il eu un effet multiplicateur des bénéficiaires vers leurs pairs ?

3. Méthodologie

L'approche méthodologique de cette évaluation est qualitative suivant une démarche participative de collecte et d'analyse d'opinions, de témoignages et d'observation de faits à travers des entretiens semi-structurés et des focus groupes menés auprès des principales parties prenantes et personnes ressources du projet. L'équipe d'évaluation était composée de Léon IRENGE, Assistant DME-RDC et d'un rapporteur.

Des guides pour les entretiens semi-structurés et les focus groupes ont été développés spécialement pour cette étude³. Les principaux groupes cibles de l'étude sont : la population en général (hommes, femmes et jeunes); les retournés/déplacés, les membres de la société civile travaillant sur les conflits fonciers, les fonctionnaires de l'administration locale impliqués dans les questions foncières, les fonctionnaires de l'administration au niveau national impliqués dans les questions foncières, les médiateurs bénéficiaires de formation du projet et ceux non bénéficiaires.

Au total, 24 focus group et 31 interviews ont été organisés dans les sites où cette évaluation a eu lieu. Le tableau ci-dessous reprend les détails des personnes rencontrées.

² RRR signifie en anglais *Reach, Resonance Response*. Cette approche vise à mesurer ses 3 aspects de programmation médias.

³ Voir Annexes 3 : Outils de l'évaluation.

Site	<i>Focus group avec</i>	<i>Entretiens avec</i>
GOMA	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes - Les femmes - Les jeunes - Les retournés (déplacés) - Les membres de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Le ministre provinciale des affaires foncières(1) ; - Médiateurs non bénéficiaires (3), - Médiateurs bénéficiaires (3) - Titres immobiliers (1)
MASISI (et KITSHANGA)	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes - Les femmes - Les jeunes - Les retournés (déplacés) - Les membres de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef coutumier (1) - Médiateur formé (2) - Médiateurs non formés (2)
KALEHE	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes - Les femmes - Les jeunes - Les retournés (déplacés) - Les membres de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur du territoire (1) - Chargé des affaires foncières (1) - Médiateur non formé (1)
BARAKA	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes - Les femmes - Les jeunes - Les retournés (déplacés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiateur formé (3) - Médiateurs non formé (3) - Responsable des titres immobiliers (1) - Responsables des contentieux fonciers (1)
WALUNGU	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes - Les femmes - Les jeunes - Les retournés (déplacés) - Les membres de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiateurs formés (3) - Médiateurs non formés (3) - Administrateur du territoire (1)

Cette évaluation a été réalisée dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Dans la province du Nord-Kivu, les données ont été recueillies dans les territoires de Masisi (à Masisi et à Kitshanga) et dans la ville de Goma. Dans la province du Sud-Kivu, elle a été menée dans les territoires de Fizi, Walungu et Kalehe (zone de traitement) ainsi que dans la ville de Bukavu.

Limites de l'évaluation

Les résultats de cette évaluation présentent certaines limites telles que :

- ✓ Les adresses des médiateurs formés n'étaient pas bien identifiées. Il faudra donc recadrer encore une bonne géo-localisation des médiateurs formés.
- ✓ Certaines autorités politico-administratives et coutumières se réservaient de répondre à nos questions. D'autres étant absents ou en mission lors de cette évaluation.
- ✓ Le fait de former des médiateurs sans réel suivi ensuite et qui parfois n'appartiennent pas à une structure du milieu fait à ce que la récolte des données au moment de l'évaluation devient difficile.

- ✓ Un focus group avec la société civile n'a pas été réalisé à Baraka à cause de la situation sécuritaire qui n'était pas bonne lors de l'évaluation.

4. Résultats de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation ont porté principalement sur trois chapitres dont l'analyse du contexte foncier, l'analyse de la pertinence et de l'efficacité ainsi que l'analyse de la durabilité du projet.

4.1. Analyses du Contexte

La présente analyse développe deux approches principales, il s'agit d'une part, d'analyser le contexte foncier en identifiant les conflits fonciers spécifiques importants du milieu et d'autre part d'en comprendre les principales causes.

a) Les types de conflits fonciers

Cette section vise à fournir une présentation générale claire et compréhensive des principaux conflits fonciers identifiés lors de l'évaluation dans la province du Nord et Sud-Kivu principalement à Masisi, Kitchanga et Goma (pour le Nord Kivu) et à Kalehe, Fizi, Walungu et Bukavu (pour le Sud Kivu).

Au Nord Kivu, il est ressorti des discussions que les conflits fonciers les plus fréquents dans ces zones sont ceux liés : à la double cession de terre, à l'héritage, à la limite de champs et parcelles, à la vente ou à l'occupation illégale des terres et aux conflits entre les résidents et retournés.

«Il existe beaucoup des conflits fonciers à Goma tout comme dans les territoires de Goma ; les plus fréquents sont souvent ceux liés à la double cession de terres, à la limite des parcelles et à la vente illégale de certaines autorités publiques. » Une autorité politique rencontré à Goma

«Depuis longtemps, il y a toujours des conflits fonciers dans mon entité, certains naissent et d'autres disparaissent. Les conflits fonciers majeurs les plus souvent identifiés dans ce territoire sont liés aux conflits entre retournés et résidents, entre agriculteurs et éleveurs, ceux liés à la limite des champs et parcelles et ceux liés à l'héritage» Une autorité coutumière à Kitshanga

«Nous vivons tout d'abord dans un milieu très conflictuels. Les conflits ici sont de tout genre. Pour n'illustrer que cela, les conflits fonciers sont à la une à ce jours et a pris une ampleur très grave. Les plus fréquents sont entre résidents et retournés, aux concessionnaires terriens et la communauté et à l'héritage» Une responsable de la société civile à Masisi.

Dans la province du Sud-Kivu, spécialement dans les territoires de Walungu, Baraka et Kalehe où cette évaluation a été conduite, les conflits les plus récurrents sont ceux liés : à la limite des champs, à l'héritage, à l'abus de confiance des clauses de location des champs, et enfin, entre les retournés et résidents.

«Plusieurs conflits fonciers sont enregistrés à Walungu. Les plus saillants sont liés à la limite des parcelles, à l'héritage et ceux liés à l'absence des titres fonciers » Une autorité politico administrative à Walungu

«Les conflits que nous avons identifiés au cours de l'année 2014 sont en grande fréquence liés aux résidents et retournés, aux ventes illicites par des certains chefs coutumiers et autorités locales, au déterrement des bornes et ceux liés à la limite des champs. » Un responsable des contentieux fonciers à Baraka

«Les conflits entre le concessionnaire et la communauté, les conflits liés aux limites et mode d'accession à la terre sont les plus fréquents » Une autorité politico administrative à Kalehe

A noter que pour plus de trois quart des personnes retournées et déplacées au Nord et Sud-Kivu les conflits entre eux et les résidents restent les plus fréquents par rapport aux autres conflits fonciers identifiés.

«Nos champs et maisons ont été vendus quand nous étions partis en Tanzanie à cause de la guerre qui était ici ; certaines autorités locales croyaient que nous n'allions pas retourner au pays et se sont permis de vendre nos parcelles à d'autres personnes. A notre arrivée, nous avons trouvé que nous n'avions pas où aller et tout était déjà vendu, à l'heure où je vous parle, notre problème est au tribunal de paix mais nous n'espérons pas à une bonne solution » Un leader de retournés à Baraka

«J'étais partis au Rwanda à cause des tueries qui étaient à Kalehe lors du RCD, à mon retour j'ai trouvé que tous mes biens étaient déjà vendus ; jusque-là mon problème a été transféré à Bukavu et la personne qui avait acheté ma parcelle détient déjà le titre foncier que je n'ai pas. Le vendeur malheureusement jusque-là n'est pas connu. Je ne suis pas seulement le seul à avoir connu ce cas. D'autres personnes qui avaient fuis ont eu le même problème dont certains ont constaté que leurs champs et parcelles étaient vendus soit par l'autorité coutumière, politique ou même par leurs propres membres familiaux ». Un retourné rencontré à Kalehe

« J'avais fuis les tueries de Maî-maî et FDLR. Je suis parti vivre à Bukavu, quand la situation s'était amélioré je me suis dit il faut que je rentre chez moi. A mon arrivée, j'ai trouvé que tous mes biens étaient vendus par un petit frère ; en pourparlers avec l'acheteur et un médiateur de la place, nous avons trouvé un compromis selon lequel je devais verser à l'acheteur la moitié de la somme qu'il avait acheté pour que je sois dans le droit d'occuper ma parcelle de nouveau. ». Un retourné à Walungu

Les autres catégories de personnes interrogées (les hommes, les femmes, les jeunes et la société civile et médiateurs) au Nord comme au Sud Kivu ont illustré également que les conflits entre retournés/déplacés et résidents constituaient aussi un des conflits fonciers les plus importants tout en mentionnant aussi les conflits liés à l'héritage, à la limite des parcelles, à la vente et à l'occupation illégale des terres.

« Il y a plusieurs conflits à Walungu, mais les plus marquants sont liés à l'héritage, à la limite des champs et à la vente de terre. Ces conflits ont pris une très grande envergure à ce jour et oppose beaucoup de personnes ». Un jeune à Walungu

« Parmi les conflits que nous essayons de résoudre, les conflits liés à l'héritage et ceux entre résidents et retournés sont très fréquents ». Un membre de la société civile à Masisi

« Les conflits liés au déterrement des bornes et ceux entre résidents et retournés sont à la une et sont même source de plusieurs tueries à Baraka. Un leader à Baraka

b) Les causes des conflits fonciers

Il a été illustré plusieurs causes des conflits fonciers dans les sites où cette évaluation a eu lieu. Il est à noter que la plupart des causes sont identiques quels que soient les sites. Les plus évoquées sont :

- **L'héritage** : plus de trois quart de personnes interrogées ont affirmé qu'en dépit des changements que certaines ONG sont entrain de vouloir amener dans la communauté, par rapport à l'égalité homme-femme, la coutume pèse encore sur la femme. Selon eux, dans la majorité des familles on n'admet pas que la femme peut avoir des grandes responsabilités ou hériter des biens. D'autres estiment également, qu'il ne s'agit pas seulement de l'exclusion des femmes mais que le droit d'ainesse et le fait que certains ainés (héritiers) cherchent à s'emparer de tous les biens au détriment des autres enfants laissés par le défunt provoquent également des conflits fonciers dans leur milieu.

« Malgré ce que les ONG nous amène, il y a encore beaucoup des choses à faire. Par exemple, informer la communauté que ce n'est pas seulement le fils aîné qui doit hériter des biens de la famille. Certaines personnes ont ce problème tout simplement parce qu'elles ne sont pas informées ou instruites. Récemment, il y a eu un cas où un héritier a vendu une parcelle appartenant à la famille à son nom propre. Ses petits frères l'ont poursuivi jusqu'à ce qu'il a été amené à la police. Cet héritier a montré qu'il est le seul qui peut décider sur les biens de son père et que ses frères devraient se soumettre et négocier ». Un jeune étudiant à Goma

Il a été illustré également que dans les familles polygames, la question de l'héritage demeure encore une de grandes causes de conflits fonciers que ce soit dans les milieux ruraux et urbains surtout quand le défunt n'a pas laissé un testament. Cette situation a été beaucoup évoquée à Walungu, Goma et Baraka par la majorité des participants au focus group.

« Au moins deux quart des conflits que j'ai enregistré dans les six derniers mois, sont des conflits liés à l'héritage dont l'héritier excluait les enfants de la deuxième femme ». Une autorité politico administrative à Walungu

D'autres pensent aussi que c'est seulement l'ainé et le dernier enfant qui ont droit d'hériter tous les biens laissés par le défunt. Cette pensée aussi est l'une des causes des conflits fonciers dans les zones où cette étude a eu lieu.

« Je connais plusieurs familles qui ont eu des conflits récemment juste parce que les fils aîné et cadet de la famille ont vendu leurs parcelles, champs et maison sans consulter d'autres membres de la famille tout simplement parce qu'ils se considèrent comme de personnes ayant le pouvoir et bénéficiaires des biens laissés ». Un membre de la société civile à Masisi

- Pratiques coutumières vs législation écrite :

a) L'accès difficile aux titres fonciers : Presque la totalité de personnes rencontrées en *focus group* ont montré que l'accès au titre foncier constitue une de problématique majeure des conflits fonciers dans le milieu rural. Certains se réfèrent encore à la coutume et pensent que la terre appartient au Mwami ; d'autres par contre (les personnes instruites) estiment que le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat. Cette ambiguïté de connaissance fait que les plus fort (riche et/ou puissant) écrasent les plus petits et se procurent facilement le titre foncier. A cet effet, les personnes interrogées en *focus group* estiment qu'ils sont bloqués par leurs autorités coutumières d'accéder aux titres fonciers notamment par manque de moyen. Comme par exemple :

« A Walungu, pour accéder aux titres fonciers il faut d'abord passer par le « Mwami » payer ce qu'on appelle le titre foncier coutumier de délimitation à 30 dollars par hectare, puis après il faudra payer encore en deuxième lieu le titre coutumier d'achat dont sa valeur est estimée à 100 dollars par hectare. C'est après avoir payé tout ceci que le Mwami vous fera une note autorisant au service des titres fonciers de vous faire un titre. Alors cette somme est très élevée et beaucoup d'entre nous ne sont pas à mesure de les payer. ». Un membre de la société civile à Walungu

« Nous n'avons pas de moyens financiers pour accéder aux titres fonciers. Le coût est très élevé. Et même si vous avez un peu de moyen, de fois les autorités coutumières nous bloquent en nous demandant trop d'argent pour nous décourager et souhaitent toujours avoir un œil sur nos champs et parcelles en considérant que toute la terre appartient au « Mwami ». Une femme de la société civile à Masisi.

« Sans même parler des notables et autorités coutumières, le service des titres fonciers nous décourage beaucoup d'avoir le titre foncier. Si vous y aller vous allez constater que les frais d'ouverture de dossier sont énormes, sans compter les frais de déplacement et autres frais connexes. Alors le faite de ne pas avoir ce document insécurise tout le monde car certains se permettent d'avoir le titre des parcelles qui ne leurs appartiennent pas en collaboration avec les notables juste pour escroquerie. Les victimes de cette dernière sont celles ayant fuis la guerre vers la Tanzanie ». Un leader de la société civile à Baraka

b) Méconnaissance et ambiguïté de la loi foncière : comme dit ci-haut, la plupart des personnes rencontrées pense que la communauté en générale, est bloquée pour accéder au titre foncier à cause des frais important qui sont exigés alors que cette dernière vit dans la pauvreté. D'autres par contre ne sont pas encore convaincus qu'il faut faire cadastrer leurs champs et parcelles, ayant toujours à l'esprit que le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat. Cette ambiguïté et méconnaissance de la législation foncière provoque bien souvent des problèmes de limitation officielle des parcelles et de ventes illégales qui sont à l'origine de conflits.

« Le conflit de limite vécu actuellement à Walungu, je dirais que c'est lié au manque de délimitation officielle des parcelles et champs et à l'exode rural. Je pensais que la présence de tribunal de paix dans l'entité allait résoudre ceci mais j'ai constaté qu'il ne fait qu'aggraver la situation. La population est également pauvre pour se chercher des titres et éviter ce genre de conflit ». Un leader politico administratif à Walungu

« Certaines personnes ne respectent pas les limites de parcelles de leurs voisins ici à Masisi juste par jalousie ou par influence et lorsque le problème surgit ce sont des tueries de personnes impliquées dans le dossier qui sont enregistrés ». Un membre de la société civile à Masisi

« Les retournés sont plus victimes des limites de leurs parcelles et champs à leur retour et se plaignent au jour le jour. Si la parcelle n'a pas été vendue ou occupée en entièreté ; c'est la partie qui est empiétée par le voisin. Et parfois on trouve que la personne qui a empiété la partie possède déjà le titre ». Une autorité politico administratif à Baraka

c) Culture de l'oral et absence de documents écrits quant à l'accession/location de la terre: cette situation est plus fréquente à Walungu, Baraka et Masisi et crée beaucoup de tensions dans la communauté. Cette situation s'explique par le fait que dans l'ancien temps bon nombre de personnes octroyaient des terres à leurs amis, frères et déplacés à l'oral sans document préalable. Une fois ces personnes décédées les héritiers poursuivent les bénéficiaires à abandonner leurs parcelles en soutenant que ce n'était juste qu'une aide ponctuelle pour les aider à se loger par exemple. Une autre situation allant dans ce sens est celle qui concerne la location de terre pour cultiver. Selon les personnes reçues en *focus group*, il arrive parfois que les gens logent dans le champ suite à un compromis à l'oral, il suffit alors que le bailleur trouve que le locataire a bien exploité son champ, pour qu'il change de position et cherche à chasser le locataire avant l'échéance de la location. Cette situation crée beaucoup des tensions dans les lieux où cette évaluation a été conduite.

« J'avais pris en location pour 2 ans et demi, un champs à mon voisin. Après une année quand mon voisin a vu comment ça avançait bien, il est venu me voir pour me dire que je dois ajouter encore une autre somme sans cela il va me rembourser mon argent et occuper son champ lui-même ; étant donné que je n'étais pas pour, j'ai pu résister et jusqu'à ce moment notre problème est au tribunal de paix ». Une femme participant au focus group à Walungu

« J'ai fait 7 ans dans la parcelle d'un ami. Ce dernier, malheureusement est mort il y a 9 mois, et m'avait donné cette parcelle en guise de reconnaissance de ce que j'avais fait pour lui ; après sa

mort, son fils qui vivait à Goma est devenu héritier et m'a demandé de quitter sans délai leur parcelle en disant que c'est moi qui aurait tué son père pour que j'occupe illégalement leur parcelle et pourtant son père m'avait déjà donné la parcelle. Je suis allé au tribunal de paix et là on m'avait demandé de prouver par écrit si la parcelle est à moi, je n'avais aucun document car c'était fait à l'oral et par là le tribunal de paix m'a obligé de quitter la parcelle dans un délai de 6 mois. C'est ainsi que j'étais obligé de quitter la parcelle mais au moins il y avait des témoins qui étaient là quand on m'avait donné la parcelle. Malheureusement aussi deux de mes trois témoins étaient déjà décédés ; mais personnellement je suis toujours en conflits avec l'héritier car il doit me rendre ma parcelle». Un membre participant en *focus group* à Masisi

« Je suis en train de faire la médiation pour une personne qui a fait louer son champ pour un "Bwasa"⁴ de 4 ans. Après 3 ans, le locateur se considérait déjà comme propriétaire de la terre et avait fait louer aussi le même champ pour une autre durée de 4 ans à une autre personne à l'insu du propriétaire de ce champ. ». Un médiateur non formé à Walungu

- **Le retour des rapatriés ou déplacés dans leur milieu d'origine :** la quasi majorité des personnes rencontrées ont montré que les retournés sont souvent victimes d'expropriation de leur terre. A la suite des différentes guerres et atrocités qu'a subit la RDC depuis les années 1994, certaines personnes ont quitté le pays vers les pays étrangers (Tanzanie, Rwanda, Burundi, etc) ; à leur retour, la majorité ne disposant pas des titres fonciers ; certains ont trouvé leur parcelle soit, vendue, soit occupée ou empiétée.

« J'étais parti en Tanzanie avec toute ma famille en fuite quand les "mai-mai Yakutumba" se battaient avec les FARDC. A mon retour au pays après 3 ans j'ai trouvé ma maison déjà vendue et occupée par d'autres personnes ». Un retourné participant au *focus group* à Baraka.

« Ma maison et mes deux champs ont été vendu par mon petit frère avec qui nous étions partis ensemble au Rwanda à cause de la guerre qui était ici à Kitshanga ; le petit frère est revenu avant moi et a annoncé à la maison que j'étais déjà mort. C'est ainsi qu'il va procéder à la vente de mes biens sans mon accord. Quand je suis revenu, j'ai trouvé que tous les biens étaient déjà vendu, chose grave c'est un notable du milieu qui avait acheté ça, jusqu'aujourd'hui je me demande quoi faire, je ne sais pas où me plaindre». Un retourné à Kitshanga

4.2. Pertinence et efficacité

Afin de mesurer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre du projet il convient de mesurer les progrès atteints pour chaque résultat attendu du projet, à travers ses indicateurs. L'évaluation cherchera également à savoir si les programmations radio ont réussi à atteindre l'audience ciblée, à résonner auprès de cette audience et à apporter un changement dans les attitudes et

⁴ Forme de contrat locatif donnant à l'emprunteur le droit d'usage d'un terrain pour une durée déterminée. Le prix de location est conventionnel.

comportement. Enfin, l'évaluation mesurera si le projet a permis aux médiateurs d'être renforcés.

Résultat attendu 1 : Créer et renforcer des mécanismes de participation des citoyens dans l'élaboration des politiques sur les questions sociales essentielles relatives aux conflits fonciers

a) Quel est le niveau de connaissance et d'accès des citoyens à l'information sur les questions foncières et la façon dont elles peuvent être résolues ?

D'une manière générale, il est ressorti des discussions et entretiens que la majorité des personnes interrogées n'ont pas accès à l'information sur les questions foncières. La quasi-totalité des personnes interrogées ont besoin d'information sur les thèmes suivants :

- ❖ La loi foncière ;
- ❖ Le code de la famille ;
- ❖ Les techniques de médiation et gestion des conflits fonciers ;
- ❖ Les limites et qualités d'un médiateur ;
- ❖ Les techniques de rapprochement de deux antagonistes et les outils à utiliser après ce rapprochement pour prouver que ces deux antagonistes se sont rapprochés.

Il est à faire remarquer, qu'en particulier, les jeunes ont très peu accès à cette information, environ un sur trois parmi ceux rencontrés dans les sites où cette évaluation a eu lieu. Les femmes et les retournés sont aussi particulièrement nombreux à avoir souligné le manque d'information sur la question. Si la majorité de la population en général affirme ne pas avoir accès à de l'information sur les questions relatives au foncier, on note cependant qu'à l'inverse la quasi-totalité des médiateurs formés et non formés semblent avoir un avis contraire.

« Avec toutes les formations dont j'ai toujours bénéficié et tous les documents que je possède sur les fonciers je pense que je peux affirmer que j'ai accès à ces informations. » Un médiateur formé par SFCG à Walungu.

« J'ai accès à l'information sur les questions foncières à travers UNHABITAT et NRC. J'ai pu photocopier beaucoup d'ouvrages dans ce sens et j'ai participé à plusieurs séances de formations auprès de UNHABITAT et NRC. Aussi je suis souvent les émissions qui parlent sur les conflits fonciers à la radio. » Un médiateur formé par SFCG mais également par UNHABITAT et NRC à Masisi

Les médiateurs rencontrés qui affirment avoir des connaissances ont principalement mentionné leur connaissance au sujet de la loi foncière et des autorités compétentes qui interviennent dans la distribution de terre. Parmi ces personnes, bon nombre ont dit avoir eu accès à l'information foncière à travers des ONG (dont UNHABITAT, Christian-aid, NRC, Alert International, Commission Diocésaine Justice et Paix, Life and Peace, SFCG, etc...) et à travers la radio, notamment à travers certaines émissions de sensibilisation portant sur

l'enregistrement des champs ou concessions foncières et parcelles auprès des services de cadastre.

Bien que la plupart des personnes rencontrées aient affirmé ne pas avoir d'information sur le foncier on note que tout de même plus de trois quart des personnes rencontrées affirment avoir suivi des émissions radios qui parlent des problèmes fonciers dans leur communauté.

Malgré cela, selon eux les émissions qui passent à la radio ne véhiculent pas toutes les informations nécessaires et durent généralement 15 minutes, ce qui n'est pas assez de temps.

"C'est vrai nous avons déjà suivi des émissions qui parlent des conflits fonciers mais nous ne pouvons pas affirmer que nous avons accès à l'information foncière pour avoir suivi une émission de 15 minutes". Un jeune dans un focus group à Goma.

Ceux ayant déjà suivi ces émissions sont en majorité situés à Walungu, Baraka et Goma. A Walungu, il ressort que les radios Mulangane, Bubusa FM et RTNC sont les seules qui diffusent ce genre d'émissions. Il s'agit des émissions de SFCG et de UN habitat. **Il est cependant important de souligner que les émissions de SFCG auxquelles les participants font allusions ne sont pas celle prévu par le projet évalué mais d'autres émissions produites dans le cadre de d'autres projets de SFCG. En effet, au moment de cette évaluation les émissions prévues dans le cadre de ce projet étaient en cours de production et n'étaient pas encore diffusées.**

Quelques participants en *focus group* expliquent pourquoi ils suivent ces émissions :

« J'aime suivre les émissions de SFCG car elles sont bien présentées. Ces émissions sont neutres et adaptées à tout le monde. Je ne me rappelle pas bien du contenu des émissions que j'ai déjà suivi mais je dois vous dire que je me sens heureux quand je suis les émissions SFCG ». Un jeune homme à Walungu

« Je suis à 100% les émissions SFCG. J'aime trop suivre Vrai djo et Mopila, ces émissions sont éducatives et sensibilisent une grande masse de la communauté. Chaque fois quand ces émissions commencent et que je suis à la maison, j'appelle tous mes enfants pour qu'ils viennent suivre ». Un sondé à Walungu

« J'aime beaucoup les émissions SFCG, mais ces derniers temps je ne les suis plus à la radio, je me demande si ces émissions existent encore ou pas et pourtant ces émissions nous aidaient beaucoup à comprendre certaines choses et résoudre certains problèmes dans la famille ». Un sondé à Baraka

Si les émissions du projet ne sont pas encore diffusés et qu'il est donc difficile d'en mesurer les effets, on note tout de même qu'elles atteignent leur public, et que c'est donc un moyen qui paraît approprié pour transmettre des messages clés.

Par ailleurs, presque tous les médiateurs interrogés à Walungu suivent très régulièrement les émissions qui parlent des conflits fonciers. Quelques-uns s'expriment :

« J'écoute régulièrement les émissions qui parlent des conflits fonciers. Ces émissions nous aident beaucoup dans notre travail des médiateurs ». Un médiateur à Walungu

« Premièrement j'aime beaucoup suivre les émissions débats. Celles qui traitent des problèmes fonciers sont pour moi très intéressantes et m'édifient beaucoup dans mon travail de médiateur ». Une médiatrice à Walungu

« J'écoute chaque fois les émissions sur les conflits fonciers. Cela constitue pour moi une source de documentation. Ce sont vraiment des émissions très intéressantes que personnellement quand je les écoute je me sens vraiment satisfait. Des fois même après la médiation j'invite les parties en conflits de les suivre aussi en leur communiquant l'heure à laquelle ces émissions passent à la radio ». Une médiatrice à Walungu

Enfin, certaines personnes ont expliqué qu'elles suivent parfois ces émissions mais qu'elles ne parviennent pas à en maîtriser réellement le contenu. Ainsi, s'il apparaît dans tous les sites que plus de trois quart des personnes rencontrées suivent les émissions SFCG, il semble difficile pour eux de descendre concrètement ce qu'ils ont appris dans ces émissions. Cela semble s'expliquer par le fait que la durée de l'émission ne permet pas d'aller en profondeur, et n'aborde les sujets que de manière superficielle ne permettant pas aux auditeurs de retenir et/ou d'apprendre beaucoup de choses.

A Goma et à Walungu par exemple, certains sondés rencontrés ont montré qu'ils suivent les émissions SFCG qui parlent des conflits fonciers mais malheureusement, n'ont pas été à mesure de dire ce qu'ils avaient retenu. Quelques personnes rencontrées s'expriment :

« Je pense j'ai déjà suivi l'émission SFCG qui parle des conflits fonciers mais je ne me rappelle pas encore de quoi il s'agissait car ça fait longtemps que je l'avais écouté. ». Un participant en focus group à Goma

« Les émissions qui parlent des conflits fonciers passent à la radio ici. J'apprécie les émissions SFCG car elles passent sous forme de théâtre. J'avais suivi une émission de SFCG qui parle des conflits fonciers mais j'ai du mal à raconter immédiatement ce que j'avais retenu. Je risque de faire la confusion car j'écoute beaucoup d'émissions à la fois. Je dois quand même féliciter les acteurs de SFCG car ils savent bien préparer leurs émissions par rapport aux autres ». Un participant en focus group à Walungu

La quasi majorité de personnes rencontrées mentionne également que jusque-là les conseils prodigués dans les émissions n'ont pas encore été mis en pratique, soit parce qu'ils n'en ont pas eu l'occasion, soit parce qu'il n'y voit pas l'intérêt, mais qu'ils faisaient quand même l'objet de discussions entre pairs.

« Je n'ai pas encore mis en pratique ce que j'ai tiré dans ces émissions mais je pense au moment opportun je le ferai car c'est hyper important pour le changement de nos mentalités ». Une jeune étudiante à Goma

« Je ne sais pas si je peux affirmer totalement que j'ai déjà mis en pratique ce que j'ai tiré dans les émissions SFCG mais au moins je pense que parfois dans les discussions avec mes camarades je leur partage ce que j'ai suivi. Mais un jour dans ma famille j'avais conseillé ma petite sœur qui n'aimait pas une voisine, je l'avais invité à suivre l'émission jirani ni ndugu et depuis ce jour-là j'avais constaté que l'attitude de ma sœur vis-à-vis de la voisine avait changé ». Un jeune étudiant à Goma

« Je suis passionné des émissions SFCG. Elles sont très éducatives et sensibilisent tout le monde. Je n'ai pas encore mis en pratique ce que j'avais suivi mais des fois quand je parle avec mes amis je leurs demande si eux aussi ont suivi ça et de fois en discute quand nous sommes ensemble en train de prendre un verre ». Un participant en focus group à Baraka

b) Quel est le niveau de participation des citoyens dans les programmes radio de prévention et résolution des conflits fonciers produit dans le cadre du projet ?

Etant donné qu'aucune émission radio de prévention et résolution des conflits fonciers n'avait encore été produite dans le cadre de ce projet, il était difficile de mesurer la participation des citoyens dans ces programmes. Certaines personnes ont dit avoir participé mais il s'agissait d'émission produite dans le cadre d'autres projets menés par SFCG et leur participation était essentiellement par SMS pour poser des questions concernant leurs problèmes individuels et ceux de la communauté en vue d'une solution durable. On constate, que la majorité de personnes interrogées qui ont participé à ces émissions se trouvent à Goma et à Walungu et sont en majorité des jeunes. On remarque également que beaucoup d'entre eux se sont trouvés frustrés de ne pas recevoir de réponses suite à l'envoi de leur SMS⁵.

« J'ai un jour envoyé un SMS après avoir suivi l'émission jirani ni ndugu mais malheureusement je n'avais pas eu de suite à ma question ». Un jeune à Goma

« Les émissions SFCG sont très bonnes à suivre. J'avais un jour envoyé les sms par rapport aux émissions générations grand lac et Tosale'ango pour faire mes commentaires ». Une jeune étudiante à Goma

« J'envoie très souvent mes SMS à la radio pour commenter ou poser la question par rapport à ce qui est diffusé et ce que nous vivons dans la communauté mais je me demande si réellement vous lisez tous nos SMS puisque je n'ai jamais reçu un retour à mes préoccupations. ». Un jeune à Walungu

⁵ Cela peut en partie s'expliquer par le fait que le suivi des auditeurs de SFCG n'était pas actif entre novembre et fin janvier.

c) Quelle est la perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits fonciers ?

En fonction des sites, la perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits fonciers est très différente selon les zones ciblées par l'étude.

Dans la ville de Goma, la quasi- totalité de personnes rencontrées a dit faire avant tout confiance aux cours et tribunaux pour traiter leurs problèmes fonciers, car pour eux, la décision qui en découle est toujours respectée par tout le monde. La deuxième option est celle des services de contentieux des titres fonciers qui serait envisageable par certaines de personnes interrogées avant d'aller au cours et tribunaux.

« Quand on a des conflits fonciers, je pense que la seule institution qui peut trancher ce litige, c'est le tribunal car la décision finale est toujours respecté par tout le monde ». Un participant en *focus group* à Goma

« Malgré que notre tribunal appartient au plus fort, quand j'ai des conflits fonciers je pense à mon avis que c'est là où je dois aller en premier lieu pour trouver de solution mais avant d'y aller je dois d'abord aller chercher un avocat pour le conseil ». Un participant en *focus group* à Goma

« Récemment j'avais des conflits des limites avec mon voisin, avant d'aller me plaindre je suis parti au service des contentieux des titres fonciers, on a invité mon voisin et par là nous avons eu de solution avant que nous puissions aller au tribunal. ». Un participant en *focus group* à Goma

En revanche, dans les territoires de Kalehe, Baraka et Walungu les résultats montrent que plus de trois quart des personnes rencontrées préfèrent les médiateurs et acteurs de la société civile que les cours et tribunaux pour résoudre leurs problèmes fonciers. Ils estiment que les cours et tribunaux ne font qu'appauvrir la population et n'amènent pas de solution valable.

« Avec mon expérience du passé, quand j'ai un conflit foncier je fais directement recours au médiateur. Je conseil même aux amis quand ils ont ce genre des conflits d'aller vers les médiateurs plutôt qu'au tribunal ». Un participant en *focus group* à Baraka

« J'aimerais aller chaque fois chez les médiateurs quand j'ai des conflits fonciers puisque ils ne demandent rien et ils font tout pour qu'après le conflit on reste en bonne relation ». Un participant en *focus group* à Walungu

S'agissant du niveau de participation de la société civile dans le développement des politiques foncières, les perceptions de l'ensemble des personnes interrogées (médiateurs, citoyens,

autorités etc..) révèlent un niveau de participation très faible dans tous les sites et presque la totalité de personnes interrogées doutent même que cette participation soit une option possible pour la société civile.

« Nous ne pensons pas que le gouvernement implique la société civile dans le développement des politiques foncières. Et si oui donc le niveau est très faible car on ne le vois pas actif dans ce domaine».

Un participant en *focus group* à Goma

« Le niveau de la participation de la société civile dans le développement des politiques foncières est très faible. Je doute fort que notre gouvernement ait le courage d'impliquer la société civile dans ce qu'il fait car il la considère comme sa rivale.». Un participant en *focus group* à Kalehe

« A mon avis je pense que le gouvernement n'implique pas la société civile dans ce qu'il fait ; sinon on pourrait déjà constater certains impacts positifs. ». Un participant en *focus group* à Walungu

On note une petite différence à Baraka, où certains sondés estiment que le niveau de la participation de la société civile dans le développement des politiques foncières est moyen. Selon eux, à travers cette participation, la société civile sensibilise et informe quelque fois la communauté sur les problèmes fonciers. Cependant, même à Baraka, beaucoup pensent tout de même que le niveau est trop bas et estiment que la société civile n'est pas assez consultée pour cette fin.

« Je vois souvent la société civile s'implique ici dans les problèmes fonciers. Je pense que le gouvernement l'implique aussi dans ce cadre. C'est ainsi que je peux dire que leur niveau de participation est un peu bon». Un participant en *focus group* à Baraka

Ainsi, en général, presque toutes les personnes interrogées pensent que les acteurs de la société civile n'ont pas d'influence réelle sur le développement des politiques foncières. Par ailleurs, les membres de la société civile rencontrés pensent également que l'Etat ne les implique pas dans le développement des politiques foncières.

S'agissant des autorités coutumières, plus de trois quart de personnes rencontrées pensent que leur niveau de participation dans le développement politique au niveau nationale est très faible et estiment plutôt que ces derniers seraient à la base d'autres conflits.

« Personne ici ne peut dire ou apprécier positivement la participation des chefs traditionnels. Presque tous les conflits que nous vivons actuellement surtout les conflits fonciers, ce sont eux qui sont à la base».

Un participant en *focus group* à Walungu

« Nos chefs traditionnels même s'ils participent dans quoi que ce soit ils ne peuvent pas nous amener du changement. Ils créent eux-mêmes des conflits entre les gens. A ma connaissance je dirais que leur niveau est très médiocre». Un participant en *focus group* à Masisi

d) Quelle est la perception du niveau de transparence des gouvernements sur les politiques et les réglementations mises en œuvre pour résoudre des questions foncières ?

De manière générale, les personnes interrogées expliquent qu'il n'est pas possible pour elles et la population en générale de participer dans le développement des politiques foncières. Elles ont alors suggéré plusieurs mécanismes qui pourraient être mis en place pour pallier à cette situation. Il s'agit entre autre de l'organisation d'échanges entre différents groupes de la communauté, de faire des messages sous forme de dépliant en langue locale expliquant par exemple le pourquoi de la réforme foncière, les contextes des conflits et leurs causes, ou encore d'associer la communauté en ciblant les parties en conflits et renforcer leur capacité en matières foncières, etc.

Par ailleurs, les personnes interrogées estiment que les politiques et les réglementations mises en œuvre par le gouvernement pour résoudre les questions foncières ne sont pas transparentes. Plus spécifiquement, selon ces personnes, les textes de loi sont transparents mais leur application demeure utopique et les magistrats et autres personnes responsables de faire appliquer la loi seraient souvent corrompus.

« La RDC est le pays qui possède la loi foncière qui est claire et efficace mais qui reste malheureusement non applicable. Les personnes qui ont le pouvoir de l'appliquer sont toujours corrompues » Un jeune à Goma

« Je pensais que la présence de Tribunal de paix dans notre territoire allait baisser les conflits fonciers mais j'ai constaté que ça c'est plutôt aggravé. Les plus forts financièrement gagnent des procès et la loi reste inapplicable ». Une autorité politico administrative à Walungu

« Nous avons la loi foncière bien claire et structurée mais nos magistrats parce qu'ils ne sont pas bien rémunérés, se font corrompre par les plus forts financièrement. Un médiateur foncier à Baraka

Résultat attendu 2. : Renforcer l'engagement constructif parmi et entre la société civile et les autorités locales sur les questions sociales essentielles (conflits fonciers)

a) Quel est le niveau de participation des parties prenantes: autorités gouvernementales, acteurs de la société civiles, leaders traditionnels dans les activités du projet ?

Il ressort que presque dans tous les sites où cette évaluation a eu lieu les médiateurs collaborent avec d'autres acteurs pour résoudre les questions foncières. Il s'agit entre autre des acteurs tels que :

- ✓ ASP (Action Solidaire pour la Paix),
- ✓ AAP (Aide et Action pour la Paix avec les animateurs de terrain),
- ✓ Les chefs coutumiers et les chefs de groupement,
- ✓ Les autres médiateurs,
- ✓ UNHABITAT,
- ✓ Commission Diocésaine Justice et Paix,
- ✓ NRC (Norwegian Refugee Council).

« Il arrive parfois que nous collaborions avec les chefs coutumiers ou les chefs de groupement pour résoudre les conflits fonciers. Quand les deux parties s'entendent ils nous signent un document qu'il sera validé par la suite par le chef de groupement ou chef coutumier » Un médiateur à Walungu.

« Il est arrivé un moment où nous avons collaboré avec UNHABITAT quand on avait des conflits fonciers qui nous compliquaient. Nous sommes allés nous ressourcer auprès d'eux en leur expliquant nos difficultés par rapport aux conflits rencontrés » Un médiateur à Masisi.

Il a été ressorti par la majorité de personnes reçues en *focus group* et entretiens à Goma, Kalehe et Baraka que la société civile ne prend pas d'initiatives pour prévenir, arbitrer et résoudre les conflits fonciers, et ce en partie par manque d'intérêt pour la question.

Nous n'avons pas une société civile forte actuellement. Pour votre information, il en existe actuellement deux à Goma et toute s'intéresse à la politique et non au foncier ou au problème de la communauté. Un participant en *focus group* à Goma.

C'est uniquement à Walungu et Masisi où presque un tiers de personnes interrogées a illustré le contraire.

« La société civile prend quelques initiatives pour résoudre les conflits fonciers, il s'agit surtout des conflits liés à l'héritage où la société civile fait des sensibilisations pour montrer au responsable des familles que la femme aussi a droit à l'héritage » Une médiatrice à Walungu.

« Ici chez nous, il y a souvent les tensions entre les résidents et retournés par rapport aux parcelles. Mais heureusement, quand ce genre de problème apparaît c'est la société civile qui intervient en collaboration avec les médiateurs. » Un médiateur à Masisi.

Résultat attendu 3. : Renforcer la capacité des acteurs de consolidation de la paix existant au niveau national sur la question de la gestion des conflits fonciers à travers leur participation au projet

a) Les participants aux formations démontrent – t- ils des connaissances et des compétences accrues après la formation ?

S'agissant de la formation en médiation, tous les médiateurs que nous avons reçus en entretien affirment avoir déjà participé à une formation en médiation. La majorité d'entre eux a été formée par SFCG. Il est apparu dans les discussions que ces formations organisées par SFCG ont permis d'améliorer leurs connaissances en matière de transformations pacifiques des conflits.

« Ces formations nous ont été bénéfiques en ce sens qu'elles nous ont apporté des échanges avec d'autres médiateurs fonciers venant de différents coins et nous ont permis d'améliorer notre façon de travailler. Outre cela, des contacts entre nous par des échanges d'expérience et des discussions sur la loi qui doit régir la terre dans chaque pays.». Un médiateur formé par SFCG à Goma

Il est ressortit également que par rapport aux médiateurs non formés par SFCG, les médiateurs formés et ayant participé aux échanges régionaux organisés par SFCG ont pu améliorer leurs techniques et ont réussi à faire plus de médiation.

A l'issue de ces formations, les médiateurs formés ont affirmé avoir retenu principalement des éléments sur :

- ✓ L'analyse et techniques de transformation et résolution pacifique des conflits,
- ✓ Les formes de règlement des conflits,
- ✓ Comment se comporter devant les personnes en conflit et comment les orienter pour trouver une solution.

« Ce qui m'a marqué dans la démarche de monsieur Patrick (médiateur formé par SFCG), c'est cette proposition de la résolution gagnant-gagnant apprise de Search for Common Ground. Les anciens médiateurs de ce conflit cherchaient plutôt à savoir qui a tort et qui a raison. Ce qui ne marchait pas, car nous cherchions toujours à savoir qui avait tort et qui avait raison. » Un bénéficiaire d'une médiation réussie effectué par un médiateur de Baraka formé par SFCG⁶.

⁶ Voir Annexe 4. Histoire de succès, pour plus de détails sur cette médiation réussie.

Un médiateur de Fizi explique se souvenir d'un conseil donné par le formateur de SFCG :

« Quand les hommes décident de se mettre autour d'une table, ils finissent par trouver une réponse ». Les deux parties en conflits étaient méfiantes l'un de l'autre au point où ils ne pouvaient plus se mettre ensemble. Ma première réussite fut alors de les avoir réunis autour d'une table. ⁷»

Il est également ressorti des discussions que les expériences partagées par les participants lors des échanges régionaux ont été très utiles aux médiateurs. Selon ces derniers, ces expériences leur ont permis :

- ✓ D'approfondir la matière sur la médiation en comparant les points forts et les points faibles de la médiation de chaque pays qui était représenté.
- ✓ De comprendre que le médiateur doit prendre soin d'accepter l'échec et de référer les parties à une instance qui leur est favorable dans la résolution de leurs conflits.
- ✓ De connaître la façon dont les médiateurs des autres pays conduisent leurs séances de médiation mais aussi de comprendre que le Rwanda, la RDC et le Burundi ont certains points communs et particularités sur les conflits fonciers.
- ✓ D'affronter certains conflits qui leur paraissaient difficiles ou compliqués et que leur homologue rwandais et burundais avait réussi à résoudre par la médiation.

« Je ne cesserai pas de dire que les échanges dont j'ai bénéficié grâce à SFCG m'ont permis de rassembler les gens en leur montrant la nécessité de vivre en communion que de vivre comme des ennemis». Un médiateur à Goma

Cependant, le besoin d'approfondir certains thèmes a été exprimé par tous les médiateurs interrogés. Il s'agit des thèmes tels que :

- ✓ L'arbitrage, la négociation et la technique de plaider en vue de savoir mener des actions sur terrain.
- ✓ Le rôle de la femme pour avoir droit à la terre parce qu'elle demeure exclue de la succession.
- ✓ La loi foncière parce qu'elle demeure inconnue dans les milieux ruraux.
- ✓ La relation entre le code minier et le code foncier pour en savoir les convergences et les divergences.
- ✓ Les techniques de médiation et sensibilisation parce qu'elles sont mal comprises et utilisées par certains médiateurs.
- ✓ Le rôle des médiateurs dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

Outre ces thèmes à approfondir, les médiateurs ont exprimé le besoin d'accéder à d'autres formations supplémentaires sur les sujets suivants :

⁷ Idem

- ✓ La violation des droits humains, la citoyenneté et la démocratie car tous les conflits sont liés à l'absence des valeurs positives.
- ✓ La communication afin de maîtriser ses outils dans le travail, savoir quoi et comment communiquer.
- ✓ Le monitoring des conflits fonciers.
- ✓ Notions sur les régimes matrimoniaux et le code de la famille.
- ✓ Résolution pacifique des conflits intercommunautaires.
- ✓ Les techniques de la sensibilisation sur la cohabitation pacifique.
- ✓ Le leadership féminin et l'autonomisation de la femme dans les business.

b) Les participants aux formations peuvent-ils démontrer l'utilisation pratique des compétences acquises dans leur vie quotidienne ?

Comme souligné ci-haut, il est ressorti lors des entretiens que tous les médiateurs formés ont déjà mis en pratique ce qu'ils avaient appris lors des formations et échanges régionaux. Certains ont réussi à reprendre leur médiation sur des conflits qui leur paraissaient difficiles, d'autres ont vu leur performance améliorée en techniques de médiation et la fréquence de médiation réussie élevée par rapport à ceux non formés par SFCG.

Certains s'expriment :

« A travers les échanges auxquels j'avais participé au Burundi, je suis parvenu à reprendre la médiation sur des conflits qui étaient difficiles avant. Donc j'avais puisé beaucoup des techniques de médiation auprès de nos collègues médiateurs du Burundi et du Rwanda. » Un médiateur à Walungu

« J'ai appliqué pour la première fois ce que j'avais appris à ces échanges dans ma famille propre où il fallait intervenir comme intermédiaire. Il s'agissait d'un cas qui opposait le propriétaire terrien, mon Grand-père, et son chef. Ce dernier l'avait obligé d'accepter la redevance et qui le menacer de le chasser au travail dans le cas où il refusait. A l'issue de cela, je suis parti voir son chef et lui et la solution fut trouvée». Un médiateur à Goma

« A travers les techniques que j'avais apprises, nous avons essayé d'organiser à Kitshanga une médiation en intégrant certaines autorités locales. Ce qui n'était pas le cas avant. A l'issue de cette médiation, j'ai pu appliquer les techniques que j'avais apprises lors des échanges organisés par SFCG grâce auxquelles je suis parvenu à réconcilier deux personnes qui étaient en conflits pendant plusieurs années. Un acte d'engagement des parties a été signé et validé par les autorités locales qui avaient pris part à cette médiation. Un médiateur à Kitshanga.

Néanmoins, les médiateurs se heurtent aux difficultés telles que :

L'insécurité : Par rapport à la sécurité, les médiateurs interrogés ont montré que parfois il y a des personnes qui sont en conflits et qui habitent très loin et dans des milieux insécurisés, pour

y arriver il faut un moyen de transport or dans beaucoup de ces milieux il n'y a pas de transport en commun. Ce qui fait que bon nombre d'entre eux restent au centre de leur village et ne peuvent pas répondre aux besoins dans ces zones.

Le manque de moyens logistiques : il s'agit de moyen de communication, moyen d'imprimer ou de photocopier certains documents.

Résistance des parties en conflits : il s'agit souvent de la difficulté de réunir ou d'inviter les deux antagonistes pour le réconcilier. Souvent ces parties ne répondent pas à aux invitations et s'ils répondent ils maintiennent leur décision de ne pas s'entendre.

Transformation des conflits : Après la réconciliation des parties il est souvent très difficile de faire que ces deux parties vivent en bonne relation. Il arrive parfois qu'ils se réconcilient dans le sens où ils respectent les termes de l'accord mais ne vivent pas en bonne entente, la rancœur et la méfiance persiste.

Les résultats ont montré dans tous les sites que plus de la moitié des personnes interrogées affirment avoir remarqué une évolution dans l'accès et/ou qualité des services de médiation au cours de l'année dernière.

Les personnes rencontrées ont ainsi signalé qu'elles avaient constaté que les médiateurs ont réussi, dans certains cas, à améliorer leur technique pour approcher les hommes ayant les grandes concessions qui sont en conflits avec les membres de la communauté. Ainsi, certains des médiateurs ont réussi à approcher les grands concessionnaires pour les faire participer à des médiations, ce qui n'était pas le cas avant, et pour certaines ils ont même réussi à régler certains des conflits qui les opposait à la communauté.

« Le travail des médiateurs s'est amélioré dans notre milieu, il n'y a pas longtemps les médiateurs avaient peur d'approcher les grands concessionnaires pour faire la médiation; Mais ce que j'ai constaté ce dernier temps, ils n'ont pas peur et la fois passée ils ont réussi à faire la médiation entre certains retournés et un grand concessionnaire d'ici mais qui vit dans la ville de Goma" Un membre de la société civile à Masisi.

Par ailleurs il avait été remarqué par le passé que le travail des médiateurs n'était pas totalement accepté par les autorités politico administratives, mais lors de cette évaluation, les personnes rencontrées ont signalé que grâce au plaidoyer effectués par les médiateurs, certaines autorités ont accepté de participer dans leurs médiations, ce qui par ricochet a donnée plus de considérations au travail des médiateurs sur le terrain.

« J'encourage toutes les organisations qui appuient les médiateurs de mon territoire, à travers eux, les conflits fonciers ont baissé et la communauté a plus confiance à eux qu'au tribunal car ils traitent les problèmes en toute transparence et sans parti pris » Une autorité politico administrative à Walungu

4.3. Durabilité du projet

a) Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ?

Il a été constaté dans tous les sites que pendant cette évaluation il y a eu quelques initiatives lancées par les médiateurs formés par SFCG pour améliorer la médiation au niveau local. A Walungu et à Masisi, certains médiateurs rencontrés ont montré que leur première initiative est d'établir un réseau des médiateurs bien connu dans le milieu pour éviter des contradictions notamment sur la méthodologie utilisée. D'autres ont expliqué leur volonté de développer des initiatives mais ont expliqué qu'ils se heurtent à une difficulté d'accompagnement. Quelques médiateurs rencontrés s'expriment :

« Nous avons lancé une initiative de nous regrouper en réseau des médiateurs pour que nous puissions trouver comment s'organiser et que nous soyons facilement identifiables par la communauté mais malheureusement ça demeure toujours difficile et non compréhensif par certains de nous et pourtant cela devrait améliorer notre travail ». Un médiateur à Masisi

« Nous voulons mettre en place un cahier de charge pour la révision de la loi foncière. Comme cette loi n'est pas connue par la majorité de la population, une fois si nous réalisons cette initiative nous croyons vraiment que ceci pourra améliorer mieux la médiation ». Une médiatrice à Walungu

« Dans notre équipe nous avons beaucoup d'initiatives que nous voulons lancer mais nous manquons d'aides pour faire ça. Par exemple nous avons constaté qu'à Baraka dans le milieu de Bibokoboko il y a beaucoup des conflits fonciers qui sont latents. Nous on voulait y aller mettre notre représentation là-bas et commencer des sensibilisations sur les conflits fonciers en distribuant des dépliants qui expliquent les méfaits de vivre en conflit entre voisin comme ce n'est pas encore grave mais malheureusement nous avons manqué des moyens ». Un médiateur à Baraka

b) Le projet a-t-il eu un effet multiplicateur des bénéficiaires vers leurs pairs ?

Il apparaît également que tous les médiateurs qui avaient participé aux échanges régionaux et formations de SFCG ont pu restituer le contenu à leurs collègues médiateurs. C'est le cas des médiateurs de Walungu, Masisi, Baraka et Goma qui ont illustré cela.

« Après la formation et échanges avec les médiateurs du Rwanda et Burundi, j'avais restitué à mes collègues ce que j'avais appris lors de ces échanges ». Un médiateur foncier à Walungu

« J'avais partagé avec mes collègues ce que j'avais appris à Bujumbura lors de séance de restitution que nous organisons chaque après deux semaines. De même dans ma famille j'avais expliqué à tous mes enfants les différents thèmes qu'on avait discuté lors de ces échanges ». Un médiateur à Goma.

A travers ces différentes restitutions organisées par les médiateurs bénéficiaires auprès de leurs collègues médiateurs, certains ont pu utiliser les techniques apprises dans leur médiation. Ce cas a notamment été illustré à Walungu et Goma lors des entretiens.

« Il y a un conflit foncier qui opposait un concessionnaire et trois retournés auquel je faisais la médiation de façons séparée car je manquais des stratégies pour réunir ces deux antagonistes. Après avoir bénéficié de la restitution qu'à organisé notre collègue, j'ai eu des techniques pour les rapprocher et de le faire entendre » Un médiateur non bénéficiaire à Goma.

« J'ai appris certaines techniques de médiation que je ne connaissais pas lors de la restitution de notre collègue qui avait bénéficié des échanges de SFCG. A travers des faits observés, il nous avait expliqué beaucoup de choses. Il n'y a pas longtemps que j'ai réussi à faire entendre deux personnes qui avaient des conflits des parcelles pendant sept ans. Grâce aux techniques que j'ai appris auprès de mon collègue médiateur » Un médiateur non bénéficiaire à Walungu.

5. Conclusions

Le présent projet exécuté depuis 2012 vise à « *Renforcer la participation citoyenne autour des problématiques sensibles pour prévenir les conflits dans la région des grands lacs* ». L'évaluation à mi-parcours a permis de mesurer les progrès du projet en République Démocratique du Congo (RDC), en se basant sur 3 principaux axes d'analyse :

- ✓ L'analyse du contexte foncier ;
- ✓ L'analyse de la pertinence et de l'efficacité ;
- ✓ L'analyse de la durabilité.

Le contexte foncier

L'étude du contexte foncier a révélé qu'ils existent des conflits fonciers dans les deux provinces ou cette évaluation a été menée. Les conflits fonciers les plus mentionnés par les participants à l'étude sont les conflits liés aux retours des déplacés et retournés, à la double cession de terre, à l'héritage, à la limite de champs et parcelles, à la vente et à l'occupation illégale des terres et à l'abus de confiance des clauses de location des champs

Les conflits fonciers entre les résidents et retournés sont particulièrement fréquents dans les territoires de Kalehe, Baraka et Masisi.

Les principales causes de ces conflits sont principalement les interprétations divergentes et contradictoires entre les pratiques coutumières et la législation écrite et sur le droit à l'héritage. La méconnaissance de la loi foncière existante est aussi une cause des conflits fonciers existant. La culture de l'oral et l'absence de document écrit apparaît également comme une cause importante de conflit. Tout cela entraîne notamment des difficultés dans l'accession aux titres fonciers et des ambiguïtés dans l'interprétation des règles. Enfin le retour des personnes

déplacés et retournés est également une source importante de conflits fonciers dans les zones de l'étude.

L'efficacité et la pertinence

Les résultats des discussions illustrent qu'en général la majorité de personnes interrogées n'a pas accès à de l'information sur les questions foncières. On note que les femmes, les jeunes et les retournés sont particulièrement nombreux à ne pas avoir accès à de l'information sur les questions foncières. A l'inverse les médiateurs dans leur grande majorité ont affirmé avoir accès à de l'information sur le sujet. La radio et les ONG (à travers les séminaires et les formations) sont les principales sources d'informations sur les questions foncières, citées par les personnes interrogées.

Comme il n'était pas possible de s'intéresser aux émissions produites spécifiquement dans le cadre de ce projet⁸, cette évaluation a tout même cherché à voir dans quelle mesure, les émissions de SFCG en général été suivi par la population et si les auditeurs retenaient les messages et les appliquer ensuite dans leur vie. Dans ce sens, on note que les émissions de SFCG sont très suivies, il a ainsi été constaté que presque toutes les personnes interrogées les suivent/ou les ont déjà suivies. Cependant, le contenu précis (message) des émissions demeure pour la quasi majorité des personnes, oublié ou peu maîtrisé. Dans le même sens, peu de personnes affirment avoir mis en application les messages véhiculés dans les émissions.

On note également un niveau assez faible de participation aux émissions SFCG par les personnes interrogées. Cette tendance est un peu différente chez les jeunes, particulièrement à Walungu et à Goma, qui semblent être plus nombreux à avoir réagi aux émissions notamment en contactant par SMS le numéro de feedback des auditeurs de SFCG.

Concernant l'implication de la société civile dans les politiques publiques liées au foncier, la population rencontrée estime, dans sa grande majorité, que le niveau de participation de la société civile et des leaders traditionnels dans le développement des politiques foncières demeure très faible et utopiques et que ces personnes n'ont aucune influence sur ces politiques. Dans le même sens, les personnes interrogées ont expliqué qu'il n'est pas possible pour elles et la population en générale de participer dans le développement des politiques foncières.

Concernant la participation des acteurs clés aux activités du projet, il ressort que presque dans tous les sites où cette évaluation a eu lieu les médiateurs collaborent avec d'autres acteurs pour résoudre les questions foncières. Les activités du projet semblent également avoir renforcé leur connaissance et leur approche sur terrain, en leur permettant de mener un plus grand nombre de médiations et également de résoudre des médiations pour lesquelles ils avaient des difficultés par le passé. Cela a été également confirmé par la population qui a expliqué que les médiateurs avaient récemment réussi à impliquer des grands propriétaires terriens et/ou des

⁸ Ces émissions ne sont pas encore diffusées.

autorités locales, ce qui n'était pas le cas avant. Spécifiquement, dans les territoires de Kalehe, Baraka et Walungu plus de trois quart des personnes rencontrées préfèrent les médiateurs et acteurs de la société civile que les cours et tribunaux pour résoudre leurs problèmes fonciers.

Cependant, selon les médiateurs rencontrés, les besoins en termes de formations et les difficultés sur terrain persistent notamment en ce qui concerne l'accès aux zones reculées et/ou insécurisées.

Durabilité

La totalité des médiateurs formés rencontrés ont affirmés avoir effectué des restitutions à leurs pairs. Ces derniers ont également expliqué que ces restitutions leur avait permis d'améliorer leur approche sur terrain sans pour autant avoir directement bénéficié des formations. Ceci est un élément positif en termes de durabilité du projet. Par ailleurs, les médiateurs essayent de prendre des initiatives notamment de mettre en place des réseaux de médiateurs ce qui également un signal positif. Cependant, faute de moyen beaucoup de ces initiatives ne sont pas mise en pratiques.

6. Recommandations

Sur base des résultats de l'étude, nous recommandons que les actions suivantes soient prises par SFCG et ses partenaires en RDC pour la deuxième partie du programme :

1) Produire des émissions radiophoniques adaptées aux besoins, cibles et enjeux du projet :

- Produire des émissions : a) d'une **durée plus longue** (minimum 30 minutes) afin de pouvoir aborder les sujets plus en profondeur et faciliter l'appropriation du sujet par les auditeurs, b) abordant en priorité les sujets du **code de la famille, la loi foncière** et les limites et qualités d'un médiateur c) **sous forme de débat** permettant ainsi de faciliter les échanges et l'implication de tous les acteurs impliqués dans les questions foncières (société civile, citoyens, représentant de l'Etat, autorité coutumière...)
- Introduire la thématique des conflits fonciers dans la production radiophonique **Mopila**, étant donné sa popularité.
- Renforcer le suivi des auditeurs et des émissions produites afin que les émissions ne soit pas seulement écoutés mais comprises et suivi d'effets. Cela pourrait passer par la mise en place de **clubs d'écoute** par exemple, ou par des **campagnes SMS** (quizz/sms marketing) régulières sur les thématiques abordées durant les émissions.

2) Impliquer et faciliter les échanges entre toutes les catégories de personnes ayant un impact sur les conflits fonciers :

- Impliquer davantage **les Mwamis, les autorités coutumières et administratives ainsi que les grands propriétaires** terriens dans l'ensemble des activités du projet, en particulier dans les formations, dans les ateliers d'échanges nationaux et régionaux et dans les productions radiophoniques (débat), étant donné qu'ils constituent des acteurs clés dans les questions foncières et les conflits qui en découlent.
- Créer des **cadres d'échanges et de concertations** entre la société civile, la population et les agents de l'Etat sur les politiques foncières et leur développement permettant en particulier d'échanger et de clarifier l'application du droit coutumier et du droit écrit dans le domaine foncier.
- Sensibiliser et impliquer d'avantage la société civile à la base sur les problématiques foncières. Etant donné les dynamiques différentes entre les zones, **des échanges d'expériences entre la société civile de Walungu/Masisi (plus dynamique) et celle de Goma/Kalehe/Baraka (moins impliqués)** pourraient s'avérer pertinents à organiser.

3) Apporter un soutien renforcé et plus approprié aux médiateurs fonciers partenaires :

- Soutenir davantage les initiatives prises par les médiateurs formés notamment **la mise en place de réseau des médiateurs formés**, afin d'assurer une pérennité et appropriation plus importante du projet. En particulier développer une stratégie (ex : recouvrement des frais...) afin que les médiateurs puissent être autonomes financièrement et matériellement dans leurs activités et ainsi développer et pérenniser le travail sur le terrain.
- Prendre en compte, dans les prochaines formations et ateliers, les thématiques suivantes: a) L'arbitrage, la négociation et la technique de plaider en vue de savoir mener des actions sur terrain ; b) Le rôle de la femme pour avoir droit à la terre parce qu'elle demeure exclue de la succession ; c) La loi foncière parce qu'elle demeure inconnue dans les milieux ruraux ; d) La relation entre le code minier et le code foncier pour en savoir les convergences et les divergences ; e) Les techniques de médiation et sensibilisation parce qu'elles sont mal comprises et utilisées par certains médiateurs ; f) Le rôle des médiateurs dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale, et la transformation des conflits, beaucoup de médiateurs ayant expliqué qu'après la réconciliation des parties il est souvent très difficile de faire que ces deux parties vivent en bonne relation.
- Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du projet, s'assurer que pour chaque formation et/ou activités impliquant des médiateurs, les médiateurs appartiennent à des structures bien identifiées et/ou que soit **conservé leur géo-localisation et contacts de manière bien claire et précise.**
- Voir dans quelle mesure, **un monitoring des conflits fonciers** pourrait être effectué par les médiateurs, avec le soutien du département DME de SFCG.

4) Prioriser et renforcer les thématiques suivantes dans l'ensemble des activités du projet :

- Renforcer la vulgarisation, particulièrement dans les milieux ruraux, de **la loi foncière et du code la famille** afin de pouvoir répondre aux causes principales des conflits fonciers à savoir l'ambiguïté qui continue d'exister entre les pratiques coutumière et la législation écrite et sur la question de l'héritage. Cette vulgarisation devrait se faire en priorité à travers des émissions radiophoniques mais également par le biais de dépliant papier en langue locale mis à la disposition des acteurs de la société civile pour distribution au sein de la communauté.
- Renforcer les activités de rapprochement et les messages de cohabitation pacifique entre **déplacés/retournés et résidents**.

Annexe 1: Termes de références de l'évaluation

Evaluation à mi-parcours

“Terre d'Entente”:

Appuyer les gouvernements de la région des Grands Lacs à assurer leurs fonctions régaliennes dans la gestion des questions foncières

1. Contexte

Search for Common Ground

La mission de Search for Common Ground (SFCG) est de transformer la manière dont les individus, les organisations et les gouvernements gèrent les conflits, au-delà des approches de confrontation pour privilégier la recherche de solutions collaboratives. Nos sièges se situent à Washington, DC aux Etats-Unis, et à Bruxelles en Belgique et nous avons des bureaux dans 35 pays à travers le monde. Nous développons et mettons en œuvre des programmes multifacettes qui visent à la transformation des conflits, et nous encourageons les parties en conflit à dépasser leurs différences et à agir sur leurs points communs. SFCG travaille dans la région des Grands Lacs depuis 1995 et utilise depuis de nombreuses années les médias comme outils pour promouvoir les changements sociaux dans la région.

Le Projet “Terre d'Entente”

Le projet « Terre d'Entente » est mis en œuvre par SFCG, avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations radio communautaires. Ce projet de 48 mois – Juillet 2012 – Juillet 2016 – a pour **objectif global** *d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat.*

Spécifiquement, le projet cherche à atteindre **trois résultats**:

- 7) Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;

- 8) L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- 9) La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le projet est mis en œuvre dans **trois pays** : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (Sud Kivu).

Pour atteindre ces résultats, l'**approche** de SFCG consiste en une combinaison d'activités régionales suscitant un échange d'expérience entre les acteurs fonciers clés à différents niveaux, autour des politiques et meilleures pratiques de gestion foncière ; avec des activités de renforcement des capacités et des activités medias mises en œuvre au niveau de chaque pays.

Les **partenaires** du projet sont les suivants :

- 3 structures gouvernementales responsables de la gestion des questions foncières :
 - Au Burundi : la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB);
 - Au Rwanda : Rwanda Natural Resources Authority (RNRA);
 - En RDC : le Ministère des Affaires Foncières;
- 3 structures traditionnelles et organisations de la société civile :
 - Au Burundi : l'Institution des Bashingantahe;
 - Au Rwanda : les Abunzis;
 - En RDC : les ONG Innovation et Formation pour la Paix (IFDP); et Forum des Amis de la Terre/Grands Lacs (FAT/GL).
- 16 stations radio communautaires :
 - Au Burundi : Umuco FM (Ngozi); Star FM (Makamba); Ijwiry-Umukenyezi (Gitega) ;
 - Au Rwanda : Radio Izuba (Est); Radio Isangano (Ouest); and Radio Ishingiro (Nord) ;
 - En RDC : Radio Baraka (Baraka), Radio Apide (Kamituga), Radio Tuungane (Minembwe), Radio Bubandano (Minova), Vision Shala TV et Radio FM, Messenger du Peuple (Uvira), Radio Mulangane (Walungu), Radio Debout Bunyakiri (Bunyakiri), Radio Communautaire de Kalonge (Kalonge), Radio Muungano (Fizi).

Les principales activités du projet sont :

Activités préparatoires :

- 1 réunion de planification régionale ;
- 3 réunions de planification nationales (1 dans chaque pays) ;
- 1 Etude de Base ;

Résultat 1 :

- **160** épisodes du magazine radio « Icbare Cacu » produit et diffuse au Burundi pendant 40 mois;
- **120** épisodes du magazine radio « Ubutaka Bwacu » produit et diffuse pendant 30 mois;
- **96** épisodes d'un nouveau feuilleton radio sur les conflits fonciers produit et diffuses pendant 24 mois ;
- **3** programmes radio sur les conflits fonciers (100 épisodes chacun) sont produits localement par les radios partenaires (2 radio partenaires dans chaque pays) et diffuses de manière hebdomadaire pendant 18 mois ;
- **6** études de cas (écrites) sur des médiations de conflits fonciers ayant réussies sont produites ;
- **3** vidéo-documentaires de 5-10 minutes documentant les succès du projet – 1 par pays – sont produits ;
- **6** projections de ces vidéo-documentaires – 2 par pays – sont organisées pour les autorités locales, les acteurs de la société civile et les membres de la communauté internationale.

Résultat 2 :

- **3** conférences régionales d'échange d'expérience sont organisées pour un total de 90 représentants des structures gouvernementales responsables de la gestion des questions foncières ;
- **6** conférences régionales d'échange d'expérience sont organisées pour un total de 300 médiateurs traditionnels et acteurs de la société civile
- Au moins **9** projets communautaires – 3 par pays – sont mis en œuvre par des organisations de la société civile locales.

Résultat 3 :

- **22** formations sont organisées pour 600 médiateurs traditionnels (6 formations au Rwanda, 6 au Burundi, et 10 en RDC);
- **12** formations « in situ » sont organisées pour le personnel de 6 stations radio communautaires (2 par pays).

Suivi et Evaluation :

- 7 réunions de suivi régionales ;
- 1 évaluation à mi-parcours ;
- 1 évaluation finale.

2. Objectifs de l'évaluation

Objectifs de l'évaluation

Le projet « Terre d'Entente » est arrivé à sa mi-parcours. Bien qu'ayant officiellement démarré au mois de juillet 2012, le projet n'a réellement été lancé qu'au mois de décembre 2012. SFCG souhaite mener l'évaluation à mi-parcours du projet au mois de décembre 2014, soit deux ans après son lancement, afin de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats attendus, la pertinence et l'efficacité de l'approche utilisée, et le potentiel de durabilité de cette approche. L'évaluation sera mise en œuvre par les équipes DME de SFCG dans les trois pays d'intervention, appuyées par les partenaires du projet, et chapotée par la Spécialiste DME pour l'Afrique de SFCG basée au Burundi et la Coordinatrice Régionale du Projet basée en Belgique.

L'objectif global de cette évaluation est de capturer, à mi-parcours, le changement déjà apporté par le projet sur la transformation des conflits fonciers dans les zones ciblées, et de formuler des recommandations concrètes pour renforcer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet pendant les deux années restantes. Plus précisément, l'évaluation aura les **objectifs** suivants :

1. Mesurer l'état de lieu des indicateurs du projet à mi-parcours.
2. Analyser les critères d'évaluation suivant : pertinence, efficacité, et durabilité des activités suivantes dans les trois pays:
 - Formations des médiateurs fonciers locaux ;
 - Conférences régionales des médiateurs fonciers ;
 - Microprojets communautaires ;
 - Programmes radio ;
 - Formations des journalistes (si pertinent) ;
3. Tirer des leçons et recommandations de ces deux premières années de mise en œuvre pour informer l'approche d'intervention pour les deux dernières années.

Les résultats de cette évaluation à mi-parcours sont destinés avant tout au staff du projet « Terre d'Entente », mais aussi à tous les acteurs œuvrant dans le domaine foncier dans la sous-région des Grands Lacs et au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Dans chaque pays de mise en œuvre, SFCG organisera une réunion de partage et réflexion autour des résultats de l'évaluation à mi-parcours pour le staff et les partenaires du projet. SFCG partagera également les documents suivants avec le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas : les rapports d'évaluation détaillés pour chaque pays, un résumé exécutif des résultats et recommandations clés au niveau régional.

Questions d'Évaluation

Les questions d'évaluation seront s'abord développées par la Spécialiste DME pour l'Afrique de SFCG, en collaboration avec la Coordinatrice Régionale du Projet, sur base des questions conçues lors de l'étude de base du projet, et chercheront spécifiquement à identifier les approches/activités qui ont fonctionné, et ce qui a moins bien fonctionné – et cela de manière à pouvoir comparer l'expérience dans les trois pays. Ces questions seront ensuite validées par les Chargés DME et les Points Focaux du projet « Terre d'Entente » lors d'une réunion régionale de lancement de l'évaluation.

Les questions d'évaluation générales pourraient chercher à savoir dans quelle mesure :

Pertinence et Efficacité :

6. Quels progrès vers les résultats attendus le projet a-t-il atteint dans chaque pays ?
7. Les programmations radio dans les trois pays ont-elles réussi à (RRR):
 - Atteindre l'audience ciblée ?
 - Résonner auprès de leur audience (ont-elles compris les messages, considèrent-elles les thèmes et les messages abordés comme pertinents) ?
 - Arriver à ce que leur audience internalise l'information ou les messages abordés ? Quel effet sur leurs connaissances, attitudes et/ou comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières ?
8. Le projet a-t-il permis aux médiateurs locaux bénéficiaires du projet dans les trois pays d'être renforcés (connaissances, compétences, mise en pratique, partage) ?

Durabilité

9. Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ?
10. Le projet a-t-il eu un effet multiplicateur des bénéficiaires vers leurs pairs ?

Les questions plus détaillées qui seront à la base des guides de Focus Groups et d'entretiens sont disponibles en Annexe I de ces Termes de Référence.

Méthodologie

Approche

L'approche de cette évaluation à mi-parcours sera essentiellement qualitative, focalisée sur les leçons apprises et les recommandations pour renforcer l'impact du projet. Les mêmes outils seront utilisés dans les trois pays (à l'exception du Rwanda, où sera ajoutée un questionnaire d'enquête quantitative aux outils qualitatifs, dans le cadre d'une double-évaluation).

Zones de collecte des données

Les zones de collecte des données ont été choisies sur base des zones cibles de l'étude de base, plus précisément celles où SFCG et ses partenaires ont mis en œuvre des activités (émissions radios, formations, etc.) en 2013 et 2014. Pour maximiser la compréhension du changement apporté par les activités de formation du projet, des zones/groupes de contrôle seront identifiés – entre les médiateurs locaux ayant bénéficié des formations et les médiateurs opérant dans des zones où SFCG n'a pas mené de formations, seulement des programmes radios. Ces zones/groupes de contrôle seront identifiés différemment selon la pertinence du contexte de chaque pays (organisé par zone au Rwanda, par personne au Burundi, par personne au Nord Kivu, par zone en Sud Kivu).

Les zones qui seront ciblées par l'évaluation à mi-parcours sont donc :

RDC (territoires)

- Sud Kivu – Walungu, Bukavu, Kalehe
 - Zones de traitement: Walungu, Bukavu
 - Zone de comparaison: Kalehe
- Nord Kivu – Masisi, Goma (traitement et comparaison par personne)

Rwanda (districts)

- Zones de traitement : Gisagara, Huye
- Zones de comparaison : Karongi, Ngoma

Burundi (provinces – contrôles fait entre les zones)

- Zones de traitement : Bururi, Makamba (traitement et comparaison par personne)
- Si les journalistes sont formés d'ici la collecte des données: on ajoute Gitega seulement pour aller au Star FM pour les inclure dans l'étude.

Groupes ciblés par l'étude

Les outils utilisés avec chaque groupe (FGD, KII) diffèrent de pays à pays, selon le contexte. Les groupes suivants seront ciblés par l'évaluation à mi-parcours :

1. Les populations affectées par les politiques foncières (ex: agriculteurs, propriétaires de terrains)
 - Tous les pays : FGDs
2. Les fonctionnaires de l'administration locales impliquées dans les questions foncières; notables, chefs de villages, leaders traditionnels, leaders de la société civile, les représentant des structures ou ONG locales impliquées dans les questions de prévention et de résolution des conflits et les leaders religieux.
 - FGDs et Entretiens, selon les pays
3. Les médiateurs fonciers bénéficiaires (et non-bénéficiaires) du projet.
 - Rwanda : FGD (parce qu'ils travaillent en groupe, et ils ont été formé ensemble)
 - Burundi et RDC : Entretiens (comme ils sont plus éloignés les uns des autres et ne travaillent pas forcément ensemble au quotidien)
4. Les journalistes formés par SFCG (Rwanda, peut-être Burundi)
 - Entretiens

Echantillonnage

Plus précisément, l'échantillonnage se fera de la manière suivante dans les différents pays :

OUTILS	GROUPE CIBLES	# PAR ZONE	# TOTAL
BURUNDI			
Focus Groups	Citoyens en général	1 FGD hommes 1 FGD femmes 1 FGD jeunes*	6 FGDs
	Rapatriés	1 FGD	2 FGDs
	Membres de la société civile qui travaillent sur les conflits fonciers	1 FGD (petit groupe de 4-6 personnes)	2 FGDs
Entretiens	Point focal du projet	1 KII	1 KII
	Fonctionnaires de l'administration locales impliqués dans les questions foncières	1 KII chef de colline 1 KII administrateur communal	4 KIIs
	Fonctionnaires de l'administration au niveau national impliqués dans les questions foncières	1 KII Ministère Terres 1 KII CNTB 1 KII CNB	3 KIIs
	Médiateurs fonciers non-bénéficiaires	3 KIIs	3 KIIs
Histoires de succès	Au moins 2 histoires de succès	2 HS	2 HS
RWANDA			
Focus Groups	Citoyens en général	1 FGD hommes 1 FGD femmes 1 FGD jeunes*	6 FGDs
	Clubs d'écoute (émission sur le foncier)	1 FGD	2 FGDs
	Médiateurs fonciers bénéficiaires	2 FGDs	4 FGDs
	Médiateurs fonciers non-bénéficiaires	1 FGD	2 FGDs
Entretiens	Point focal du projet	1 KII	1 KII

	Fonctionnaires de l'administration locales impliqués dans les questions foncières	1 KII MAJ 1 KII officier de l'état civil (secteur)	4 KIIs
	Fonctionnaires de l'administration au niveau national impliqués dans les questions foncières	1 KII Minijust 1 KII RNRA 4 KIIs OSC (2 nationale et 2 internationales)	6 KIIs
	Professionnels des médias communautaires formés par SFCG	2 KII journalistes 1 KII manager	9 KIIs
Histoires de succès	Au moins 2 histoires de succès	2 HS	2 HS
RDC			
Focus Groups	Citoyens en général	1 FGD hommes 1 FGD femmes 1 FGD jeunes*	15 FGDs
	Retournés/déplacés	1 FGD	5 FGDs
	Membres de la société civile/chefs religieux qui travaillent sur les conflits fonciers	1 FGD (petit groupe de 4-6 personnes)	5 FGDs
Entretiens	Point focal du projet	1 KII	1 KII
	Fonctionnaires de l'administration locales impliqués dans les questions foncières	1 KII avec chef coutumier (chef de chefferie)	5 KIIs
	Fonctionnaires de l'administration au niveau provincial impliqués dans les questions foncières	1 KII Min. Aff. Foncières 1 KII Conservateurs de titres immobiliers	4 KIIs
	Médiateurs fonciers non-bénéficiaires	3 KIIs	3 KIIs
Histoires de succès	Au moins 2 histoires de succès	2 HS	2 HS

- Les jeunes sont définis ici comme un mélange d'hommes/femmes entre 18-25 ans, célibataires, qui ne sont pas les chefs de leur ménage.

Histoires de Succès

L'évaluation à mi-parcours sera une bonne occasion pour identifier les histoires de succès éventuelles du projet. Pour identifier ces histoires, il faudra insérer les questions suivantes dans les guides de FGDs et KIIs :

1. Pour les citoyens : Avez- vous récemment bénéficié d'un service de médiation par un médiateur qui a été formé par SFCG ?
2. Pour les médiateurs : Après la formation de SFCG, avez-vous mené un cas de médiation réussie ?

Rôles & Responsabilités

Chargés DME :

- Formation des enquêteurs
- Supervision de la collecte et de l'encodage des données

- Analyse des données et rédaction du rapport d'évaluation

Points Focaux du Projet

- Appui dans l'identification des bénéficiaires pour la collecte des données
- Suivi du respect du calendrier de l'évaluation dans son pays
- Réponse à toute question d'ordre programmatique des Chargés DM&E
- Suivi des histoires de succès : rejoindre l'équipe DME sur le terrain pour mener les entretiens des histoires de succès et rédiger les histoires de succès

La Spécialiste DM&E Régionale

- Orientations techniques aux Chargés DM&E
- Contrôle de qualité des rapports d'évaluation produits au niveau nationale.

Coordinatrice Régionale du projet

- Suivi du respect du calendrier de l'évaluation au niveau régional;
- Relecture et validation des rapports d'évaluation produits au niveau national;
- Production d'un résumé exécutif des 3 rapports nationaux en anglais pour le bailleur

Calendrier

Activités	Dates
Réunion régionale du lancement de l'évaluation, finalisation et pré-test des outils à Bujumbura, Burundi	25-26 novembre 2014
Formation des enquêteurs par les équipes DME dans chaque pays	BU : 9 janvier 2015 RDC : 15 janvier 2015 RWA : Janvier (TBC)
Collecte des données par les équipes DME dans chaque pays	BU : 12-22 janvier 2015 RDC : 16 jan-10 fev 2015 RWA : Janvier (TBC)
Encodage des données par les équipes DME dans chaque pays	BU : 23-30 janvier 2015 RDC : 11-14 février 2015 RWA : Janvier (TBC)
Partage de la première version des rapports nationaux par les Chargés DME nationaux à la Spécialiste DME Afrique	BU : 6 février 2015 RDC : 20 février 2015 RWA : Février (TBC)
Commentaires de la Spécialiste DME Afrique aux Chargés DME	BU : 13 février 2015 RDC : 24 février 2015 RWA : Février (TBC)
Soumission de la version finale des rapports nationaux par les Chargés DME nationaux à la Spécialiste DME Afrique	BU : 20 février 2015 RDC : 27 février 2015 RWA : Février (TBC)

Budget disponible

RDC : \$ 7,287.83 USD (Code budgétaire S-619130-533-ANO530-DUT-0)

Burundi: \$5,465.87 USD (Code budgétaire S-619130-531-ANO530-DUT-0)

Rwanda : \$4,858.55 USD (Code budgétaire S-619130-532-ANO530-DUT-0)

Ces frais couvrent, pour chaque pays: (a) la collecte des données (salaire enquêteurs, participants FGD, transport, per diem, logement) ; (b) l'encodage et l'analyse des données ; et (3) la production des rapports nationaux.

Annexe 2 : Questions de l'évaluation à mi-parcours

Au minimum, l'étude déterminera les éléments suivants:

Données	Questions	Sources	Groupes Ciblés
Analyses de Contexte			
Contexte Fonciers	Il y a-t-il eu des conflits fonciers spécifiques importants au cours de la dernière année ?	FGDs et KIIs	AL, AN/AP, OSC, M, PR, CI
Perception des conflits fonciers	Quelles sont les causes de ces conflits ?	FGDs et KIIs	AL, AN/AP, OSC, M, PR, CI
Efficacité et Pertinence			
OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Créer et renforcer des mécanismes de participation des citoyens dans l'élaboration des politiques sur les questions sociales essentielles relatives aux conflits fonciers			
I1.1. Le niveau de connaissance et d'accès des citoyens a l'information sur les questions foncières et la façon dont ils peuvent être résolus	Avez-vous accès a l'information sur les questions foncières ?	FGDs	CI
	Si oui, par quel canal avez-vous reçu cette information ? Et quel type d'information ?	FGDs	CI
	Avez-vous déjà suivi des émissions radios qui parlent des problèmes fonciers au sein des communautés ?	FGDs	CI, OSC, AL, AN/AP
	Si oui, quelle émission ? Sur quelle radio ? Pourquoi suivez-vous l'émission ? Si non pourquoi?	FGDs	CI, OSC, AL, AN/AP
	Quels sont les thèmes fonciers sur lesquels vous avez besoin d'information?	FGDs	CI
	Ecoutez-vous les émissions SFCG ?		CI, OSC, AL, AN/AP
	Si vous suivez les émissions SFCG, qu'est-ce que vous avez appris ?	FGDs	CI, OSC, AL, AN/AP
	Parmi les choses que vous avez apprises, qu'avez-vous mis en pratique ?	FGDs	CI
	Si vous ne suivez pas [l'émission de SFCG], pourquoi ?	FGDs	CI, OSC, AL, AN/AP
	Est-ce que les émissions traitent les problématiques foncières spécifiques aux femmes ?	FGDs	CI, OSC, AL, AN/AP

	Si vous avez besoin l'information sur les questions foncières, où allez-vous chercher cette information ?	FGDs	CI
I1.2. Le niveau de participation des citoyens dans les programmes radio de prévention et résolution de conflits fonciers produit dans le cadre du projet.	Avez-vous participé aux programmes radio traitant des questions foncières dans votre milieu ? <ul style="list-style-type: none"> - Comment ? (par SMS, téléphone, entretien en personne) - Pourquoi est-ce vous avez décidé de le faire? (Donner votre avis, donner du feedback, poser une question, ou trouver une solution a votre propre problème ou celui de votre communauté) 	FGDs et KII	CI, OSC, AL
I1.3. La perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits fonciers.	A qui faites-vous confiance pour régler vos propres conflits fonciers? [médiateurs, société civile, chefs traditionnels, institutions étatiques, cours et tribunaux?] Pourquoi ? Pourquoi pas?	FGDs	CI
	Comment appréciez-vous le niveau de participation de la société civile dans le développement des politiques foncières au niveau nationale ?	FGDs, KIIs	CI, OSC
	Est-ce que vous pensez que les acteurs dans la société civile ont un réelle influence sur le développement des politiques foncières ? Pourquoi ?	KIIs	OSC, AN/AP
	Comment appréciez-vous le niveau de participation des [chefs traditionnels] dans le développement politique au niveau nationale ?	FGDs, KIIs	CI, OSC
	Est-ce que vous pensez que les [chefs traditionnels] ont un réal influence pour le développement politique au niveau nationale ? Pourquoi ?	KIIs	OSC, AN/AP
I1.4. La perception du niveau de transparence des gouvernements sur les politiques et les réglementations mises en œuvre pour résoudre des questions foncières.	Quelles sont les possibilités pour la population de participer dans le développement des politiques foncières ?	FGDs et KIIs	CI, OSC
	A votre avis peut-on dire que les politiques et les règlementations mises en ouvre par le gouvernement pour résoudre les questions foncières sont transparents ? Pourquoi ?	FGDs et KIIs	CI, M, OSC

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Renforcer l'engagement constructif parmi et entre la société civile et les autorités locales sur les questions sociales essentielles (conflits fonciers).			
I2.1: Niveau de participation des parties prenantes: autorités gouvernementales, acteurs de la société civiles, leaders traditionnels dans les activités du projet	Certaines données peuvent être trouvées dans les rapports d'activités	Rapports	
	Il y a-t-il eu des cas de collaboration avec d'autres acteurs pour résoudre les questions foncières ? Si oui, lesquelles ?	FGDs et KIIs	M, AL, AN/AP
I.2.2: La perception du nombre d'initiatives prises par la société civile pour prévenir, arbitrer et résoudre les conflits	Existe-il des mécanismes que la société civile met sur pied dans le cadre de prévention et de résolution des conflits fonciers ? - Si oui, en quoi consistent les mécanismes ? - Si non, pourquoi?	KIIs	Points focaux
OBJECTIF SPECIFIQUE 3: Renforcer la capacité des acteurs de consolidation de la paix existant au niveau national sur la question de la gestion des conflits fonciers à travers leur participation au projet			
I3.1: Le nombre de participants aux formations qui peuvent démontrer des connaissances et des compétences accrues après la formation	Avez-vous déjà participé à une formation en médiation de SFCG? [indiquer à la tête du questionnaire]	FGD ou KIIs	M
	Qu'avez-vous retenu de la formation pour votre travail de médiateur ? Qu'est-ce que cette formation vous a apporté ?	FGD ou KIIs	M
	Pensez-vous avoir besoin d'approfondir certains thèmes et techniques apprises ? Si oui, lesquels et pourquoi ?	FGD ou KIIs	M
	Pensez-vous avoir des besoins en formation supplémentaires ? Si oui, lesquelles?	FGD ou KIIs	M
	Est-ce que les expériences partagées par les participants lors des échanges régionaux vous ont-elles été utiles pour la suite de votre travail ? Si oui en quoi? Si non, pourquoi?	FGD et KIIs	M, AL, AN/AP

I3.2: Le nombre de participants aux formations qui peuvent démontrer l'utilisation pratique des compétences acquises dans leur vie quotidienne.	Avez-vous pu appliquer ce que vous avez appris dans la formation SFCG dans votre travail de médiateur sur terrain ? Si oui, pouvez donner un exemple concret ? Si non, pourquoi ? [changement dans votre travail, dans votre approche, dans les techniques que vous utilisez, dans la manière dont vous êtes perçus?]	FGD ou KII	M
	D'une manière générale à quelle difficultés vous heurtez vous dans le cadre de votre travail de médiateur?	FGD ou KII	M
	Avez-vous vu une évolution ou régression dans l'accès et/ou la qualité des services de médiation au cours de l'année dernière? Comment?	FGD et KII	CI, OSC
	Au cours de la dernière année, il y a-t-il des nouvelles techniques apprises lors des échanges régionaux que vous avez tenté d'adapter dans votre pays ? [a travers reformes institutionnelles ou individuelles] - Si oui lesquelles? - Si non pourquoi?	FGD ou KII	M, AL, AN/AP
« Reach, Resonance, and Response » (RRR) – questions liées a la question d'évaluation numéro 2. Mettre une boîte de texte des détails dans la section Objectif 1.			
Renforcement des Connaissances, Attitudes, et Pratiques (CAPs) – questions liées a la question d'évaluation numéro 3. Mettre un boîte de texte des détails dans la section Objectif 1 (pour la population) et 2 ou 3 (pour les parties prenantes).			
Durabilité			
Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ?			
	Il y a-t-il des initiatives que vous avez lancées ou voudriez lancer pour améliorer la médiation au niveau local? Si oui, lesquelles? [initiatives avec ou sans appui externe]	FGD et KII	M, OSC, AL, AN/AP
Le projet a-t-il eu un effet multiplicateur des bénéficiaires vers leurs paires ?			
	Avez-vous partagé ce que vous avez appris dans la formation SFCG avec d'autres personnes ? Si oui, avec qui et de quelle manière? Si non, pourquoi?	FGD ou KIIs	M

Annexe 3: Outils d'évaluation

Guide pour les discussions de groupe avec les citoyens

Introduction : contexte de la discussion en focus group.

Le programme régional « *Renforcer la participation citoyenne autour de problématiques sensibles pour prévenir les conflits dans la région des Grands Lac* » de SFCG a commencé en 2012 et se trouve à mi terme. Il cherche à atteindre trois résultats:

- Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Il s'est focalisé sur la problématique foncière et a mis en œuvre jusque maintenant principalement 3 activités :

- programmes radios
- formations de médiateurs
- organisation d'échanges régionaux

Objectif de l'évaluation mi-parcours : faire un état des lieux de la mise en œuvre du programme, ses réussites et ses difficultés auprès des principales parties prenantes et bénéficiaires afin de tirer des recommandations pour la suite.

Objectif de la discussion en focus group :

Récolter des informations sur ce que les participants citoyens ordinaires connaissent, perçoivent et pensent des activités mises en œuvre (notamment les programmes radios et la formation des médiateurs locaux), de leurs apports et de leurs limites.

Consignes pour l'animateur du focus group :

- Prenez les dispositions nécessaires afin que la discussion se déroule en un lieu qui assure la discrétion et la confidentialité des échanges.

- Au début de la séance, présentez-vous ainsi que les objectifs de la discussion.
- Assurez-vous de la volonté de participer de chaque personne présente et rassurez les qu'ils sont libres de partir lorsqu'ils le désirent. Pour cela il faut leur lire le texte et la pièce jointe qui confirme que le consentement informé et explicite à participer au FGD a bien été donné par chacun des participants. Il sera demandé à chaque animateur de FGD et à la personne qui prendra les notes de signer le PV de chaque FGD, garantissant ainsi que cette démarche a bien été suivie et les consentements expressément récoltés.
- Précisez que vous prendrez des notes sur les échanges mais que l'anonymat sera respecté. Uniquement le contenu vous intéresse.
- Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, chacun a son expérience et sa propre opinion et nous sommes intéressés à l'entendre.
- Il est important de prendre des notes aussi précises et lisibles que possible, y compris des citations lorsque pertinent.
- Utilisez cette liste de questions comme un guide et non comme une liste à prendre littéralement. Il doit s'agir d'une conversation fluide et flexible. Certains thèmes peuvent surgir d'eux-mêmes, à vous de vous adapter.
- A la fin du focus group, demandez aux participants s'ils ont des questions à vous poser ou des recommandations à formuler à l'encontre de SFCG. Remerciez-les de leur disponibilité à participer.

Au début de la prise de note des discussions en focus group, circonscrire le déroulement du focus group :

- Lieu, date, heure du focus group
- Nombre des participants par sexe
- Age des participants
- Statut des participants : résident, déplacé, réfugié, retourné, rapatrié
- Profession
- Durée du focus group
- Lors de la remise du PV du focus group, veuillez le signer.

Questions à traiter :

Analyse de contexte

1. Y-a-t-il eu des conflits fonciers spécifiques importants au cours de la dernière année? Si oui, quel type de conflit?
L'idée est ici de lister les types de conflits les plus présents au niveau local (conflit lié à l'héritage, aux limites de parcelle, à une vente, conflit au sein d'un ménage, conflit lié entre personnes en déplacement, conflit avec les autorités,), et rechercher s'il y a eu récemment des changements sur le type de conflits présents.
2. Quelles sont les causes de ces conflits?
Il s'agit ici de récolter ce que les participants perçoivent comme facteur de ces conflits fonciers, aussi bien facteurs immédiats (absence de preuve de propriété, insatisfaction sur le partage d'une parcelle familiale, remise en cause d'une vente,) que plus profonds (pauvreté, inégalité de répartition des ressources, insuffisance des terres...)

Accès à l'information foncière

3. Avez-vous accès à l'information sur les questions foncières ?
 - Si oui, à quel sujet ? *(lois existantes, procédure d'enregistrement d'une droit foncier, que faire en cas de conflit foncier, quelles sont les autorités compétentes pour distribuer la terre...)*
 - Si oui, de quelle façon avez-vous reçu cette information ? *(télévision, réunion communautaire, ONG, discussion avec les voisins, radios, brochure, théâtre, autre ?)*
4. Si vous avez besoin l'information sur les questions foncières, où préférez-vous chercher cette information ? *(et pourquoi préférez-vous ce moyen ?)*
En cas de besoin immédiat d'information, où est ce que les citoyens ont le réflexe d'aller se renseigner, comment vont-ils s'y prendre, et pour quelle raison tel ou tel moyen leur semble-t-il plus approprié.
5. Quels sont les thèmes fonciers sur lesquels vous avez besoin d'information?
L'idée est de voir s'il y a certains sujets liés au foncier sur lesquels le manque d'information est important, si certains thèmes intéressent plus particulièrement ou sont plus utiles aux citoyens, ou s'ils leur semblent plus difficiles à comprendre.

Emissions radio

6. Avez-vous déjà suivi des émissions radios qui parlent des problèmes fonciers au sein de votre communauté ?
7. Si oui, quelle émission ? *(nom de l'émission où sa description afin de l'identifier)* Sur quelle radio ? Pourquoi suivez-vous cette émission ? Si vous n'avez jamais suivi une telle émission, pourquoi?

Emission de Search (noter le nom spécifique par pays)

8. Ecoutez-vous le programme [les émissions SFCG - noter quelle émission]?

9. Si vous ne suivez pas [les émissions SFCG - noter quel émission], pourquoi ? [si non, passez directement à la question 14]
(Elles ne sont pas connues, elles passent à des horaires peu pratiques, le contenu de m'intéresse pas, elles ont tel ou tel défaut,)
10. Si vous suivez [les émissions SFCG - noter quelle émission], qu'avez-vous appris à travers ces émissions ?
11. Est-ce que [les émissions SFCG - noter quelle émission] traitent les problématiques foncières spécifiques aux femmes ?
(Si possible demander au groupe de donner des exemples de problème spécifique aux femmes importants qui ont été traités, et si le groupe ne sait pas, demander quels devraient être les thèmes spécifiques aux femmes qu'il serait important de traiter)
12. Parmi les choses que vous avez apprises (voir question 10), qu'avez-vous mis en pratique ?
(Cette mise en pratique peut prendre plusieurs formes : par exemple commencement d'une démarche pour faire reconnaître ses droits fonciers sur ses parcelles, utilisation dans le cadre du traitement d'un conflit à l'amiable, dans le cadre d'une procédure de justice, demande d'assistance ou de conseils à une autorité, octroi d'assistance importante à un proche ou une connaissance...)
13. Avez-vous participé aux programmes radio [les émissions SFCG - noter quelle émission]?
- Comment ? (par SMS, téléphone, entretien en personne)
 - Pourquoi est-ce vous avez décidé de participer? (pour donner votre avis, réagir, poser une question, ou trouver une solution à votre propre problème ou celui de votre communauté)

Médiation foncière

14. A qui faites-vous confiance pour régler vos propres conflits fonciers? (médiateurs locaux, société civile, autorités locales, institutions étatiques, cours et tribunaux, (chefs coutumiers uniquement pour le cas de la RDC)?) Pourquoi ? Pourquoi pas?
(Il s'agit ici d'effectuer un classement des acteurs qui reçoivent le plus de confiance pour le travail de médiation, et pour les principaux d'identifier les qualités qui leurs sont reconnues, ainsi que les plus grandes faiblesses pour les autres)
15. Avez-vous vu une évolution ou régression dans l'accès et/ou la qualité des services de médiation au cours de l'année dernière? Comment?
(Cette question peut concerner tous les acteurs de médiation, mais doit se focaliser particulièrement sur le travail des médiateurs locaux)

Développement de lois et politiques foncières

16. Comment appréciez-vous le niveau de participation de la société civile dans le développement des politiques foncières au niveau national ?

(Qualifier la participation de très importante, importante, moyenne, faible, très faible, et si possible donner des éléments de justification)

17. Comment appréciez-vous le niveau de participation des [médiateurs locaux- mettre en place le groupe pertinent pour votre pays] dans le développement politique au niveau national ?

(Qualifier la participation de très importante, importante, moyenne, faible, très faible, et si possible donner des éléments de justification)

18. Quelles sont les possibilités pour la population de participer dans le développement des politiques foncières ?

(D'une part y-a-t-il des possibilités de participer, et si oui comment (enquêtes nationales, forums de discussion, consultation par les autorités, intermédiaire des ONG, intervention dans des programmes radios, ..)

19. A votre avis peut-on dire que les politiques et les réglementations mises en œuvre par le gouvernement pour résoudre les questions foncières sont transparentes ? Pourquoi ?

(Par transparentes il est entendu l'impression des citoyens de savoir qui conçoit les lois, qui prend les décisions, comment et pourquoi)

Guide pour les discussions de groupe avec les médiateurs formés

Introduction : contexte de la discussion en focus group.

Le programme régional « *Renforcer la participation citoyenne autour de problématiques sensibles pour prévenir les conflits dans la région des Grands Lac* » de SFCG a commencé en 2012 et se trouve à mi terme. Il cherche à atteindre trois résultats:

- Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Il s'est focalisé sur la problématique foncière et a mis en œuvre jusque maintenant principalement 3 activités :

- programmes radios
- formations de médiateurs

- organisation d'échanges régionaux

Objectif de l'évaluation mi-parcours : faire un état des lieux de la mise en œuvre du programme, ses réussites et ses difficultés auprès des principales parties prenantes et bénéficiaires afin de tirer des recommandations pour la suite.

Objectif de la discussion en focus group :

récolter des informations sur ce que les participants médiateurs formés pensent et retiennent, en termes de contenu, valeur ajoutée et limites, des formations qu'ils ont reçues de SFCG afin d'améliorer celles-ci.

Consignes pour l'animateur du focus group :

- Prenez les dispositions nécessaires afin que la discussion se déroule en un lieu qui assure la discrétion et la confidentialité des échanges.
- Au début de la séance, présentez-vous ainsi que les objectifs de la discussion.
- Assurez-vous de la volonté de participer de chaque personne présente et rassurez les qu'ils sont libres de partir lorsqu'ils le désirent. Pour cela il faut leur lire le texte et la pièce jointe qui confirme que le consentement informé et explicite à participer au FGD a bien été donné par chacun des participants. Il sera demandé à chaque animateur de FGD et à la personne qui prendra les notes de signer le PV de chaque FGD, garantissant ainsi que cette démarche a bien été suivie et les consentements expressément récoltés.
- Précisez que vous prendrez des notes sur les échanges mais que l'anonymat sera respecté. Uniquement le contenu vous intéresse.

- Il n'y pas de bonne ou mauvaise réponse, chacun a son expérience et sa propre opinion et nous sommes intéressés à l'entendre.
- Il est important de prendre des notes aussi précises et lisibles que possible, y compris des citations lorsque pertinent.
- Utilisez cette liste de questions comme un guide et non comme une liste à prendre littéralement. Il doit s'agir d'une conversation fluide et flexible. Certains thèmes peuvent surgir d'eux-mêmes, à vous de vous adapter.
- A la fin du focus group, demandez aux participants s'ils ont des questions à vous poser ou des recommandations à formuler à l'encontre de SFCG. Remerciez-les de leur disponibilité à participer.

Au début de la prise de note des discussions en focus group, circonscrire le déroulement du focus group :

- Lieu, date, heure du focus group
- Nombre des participants par sexe
- Age des participants
- Statut des participants : résident, déplacé, réfugié, retourné, rapatrié
- Profession
- Durée du focus group
- Lors de la remise du PV du focus group, veuillez le signer.

Questions à traiter :

Introduction

1. Avez-vous déjà participé à une formation en médiation de SFCG? Si non, allez à la question 8

Analyse de contexte

2. Y-a-t-il eu des conflits fonciers spécifiques importants au cours de la dernière année? Si oui, quel type de conflit?

L'idée est ici de lister les types de conflits les plus présents au niveau local (conflit lié à l'héritage, aux limites de parcelle, à une vente, conflit au sein d'un ménage, conflit lié entre personnes en déplacement, conflit avec les autorités, ...), et rechercher s'il y a eu récemment des changements sur le type de conflits présents.

3. Quelles sont les causes de ces conflits?

Il s'agit ici de récolter ce que les participants perçoivent comme facteur de ces conflits fonciers, aussi bien facteurs immédiats (absence de preuve de propriété, insatisfaction sur le partage d'une parcelle familiale, remise en cause d'une vente, ...) que plus profonds (pauvreté, inégalité de répartition des ressources, insuffisance des terres...)

Formations reçues

4. Qu'avez-vous retenu de la formation pour votre travail de médiateur ? Qu'est-ce que cette formation vous a apporté ?

(Qualifier l'apport : Enormément de choses, quelques points, très peu, rien. Donner des exemples en termes de techniques, comment écouter les parties, le type de questions à poser, le type de texte de référence à utiliser, la valeur ajoutée de la médiation par rapport au jugement d'un tribunal de contenu)

5. Avez-vous partagé ce que vous avez appris dans la formation SFCG avec d'autres personnes ? Si oui, avec qui (*membres de la famille, voisins, autres médiateurs, ...*) et de quelle manière? (*de façon informelle lors d'une discussion, en répondant à des questions précises, en organisant une séance d'échange à ce sujet...*) Si non, pourquoi?

6. Avez-vous pu appliquer ce que vous avez appris dans la formation dans votre travail de médiateur sur terrain ? Si oui, pouvez donner un exemple concret ? Si non, pourquoi ?

(Changement dans votre travail, dans votre approche, dans les techniques/outils que vous utilisez, dans les textes auxquels vous faites référence, dans la manière dont vous êtes perçus par la population?)

7. Pensez-vous avoir besoin d'approfondir certains thèmes et technique apprises ? si oui lesquels et pourquoi ?

8. Y-a-t-il eu des cas de collaboration avec d'autres acteurs pour résoudre les conflits fonciers ? Si oui, quels acteurs ? (*autorités locales, ONG, ...*)

9. Pensez-vous avoir des besoins en formation supplémentaires ? Si oui, dans quel domaine ?

Echanges régionaux

10. Avez-vous déjà participé à des échanges régionaux organisés par SFCG ?

Si non, allez directement à la question 13.

11. Est-ce que les expériences partagées par les participants lors des échanges régionaux vous ont- été utiles pour la suite de votre travail ? Si oui en quoi ? Si non, pourquoi ?
12. Au cours de la dernière année, y-a-t-il des nouvelles techniques apprises lors des échanges régionaux que vous avez tenté d'adapter dans votre pays ? *(à travers des changements dans votre travail personnel ou au niveau de votre institution)*
- Si oui lesquelles?
 - Si non pourquoi?

Mediation en general

13. Y-a-t-il des initiatives que vous avez lancées ou voudriez lancer pour améliorer la médiation au niveau local? Si oui, lesquelles? *(initiatives avec ou sans appui externe)*
(Rencontres régulières entre médiateurs pour partager les expériences, demande de mise à disposition de textes régulièrement par les autorités, discussion d'un certain type d'appui par les MAJ, ..)
14. D'une manière générale à quelles difficultés vous heurtez vous dans le cadre de votre travail de médiateur?

Développement de lois et politiques foncières

15. A votre avis peut-on dire que les politiques et les réglementations mises en œuvre par le gouvernement pour résoudre les questions foncières sont transparents ? Pourquoi ?
(Par transparentes il est entendu l'impression des participants de savoir qui conçoit les lois, qui prend les décisions, comment et pourquoi)

Guide pour les discussions de groupe avec les médiateurs non formés

Introduction : contexte de la discussion en focus group.

Le programme régional « *Renforcer la participation citoyenne autour de problématiques sensibles pour prévenir les conflits dans la région des Grands Lac* » de SFCG a commencé en 2012 et se trouve à mi terme. Il cherche à atteindre trois résultats:

- Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Il s'est focalisé sur la problématique foncière et a mis en œuvre jusque maintenant principalement 3 activités :

- programmes radios
- formations de médiateurs
- organisation d'échanges régionaux

Objectif de l'évaluation mi-parcours : faire un état des lieux de la mise en œuvre du programme, ses réussites et ses difficultés auprès des principales parties prenantes et bénéficiaires afin de tirer des recommandations pour la suite.

Objectif de la discussion en focus group :

Récolter des informations sur ce que les participants, des médiateurs qui n'ont pas participé aux formations organisées par SFCG, pensent de leur travail de médiateurs, et sur comment celui-ci pourrait être amélioré.

Consignes pour l'animateur du focus group :

- Prenez les dispositions nécessaires afin que la discussion se déroule en un lieu qui assure la discrétion et la confidentialité des échanges.
- Au début de la séance, présentez-vous ainsi que les objectifs de la discussion.
- Assurez-vous de la volonté de participer de chaque personne présente et rassurez les qu'ils sont libres de partir lorsqu'ils le désirent. . Pour cela il faut leur lire le texte et la pièce jointe qui confirme que le consentement informé et explicite à participer

au FGD a bien été donné par chacun des participants. Il sera demandé à chaque animateur de FGD et à la personne qui prendra les notes de signer le PV de chaque FGD, garantissant ainsi que cette démarche a bien été suivie et les consentements expressément récoltés.

- Précisez que vous prendrez des notes sur les échanges mais que l'anonymat sera respecté. Uniquement le contenu vous intéresse.
- Il n'y pas de bonne ou mauvaise réponse, chacun a son expérience et sa propre opinion et nous sommes intéressés à l'entendre.
- Il est important de prendre des notes aussi précises et lisibles que possible, y compris des citations lorsque pertinent.
- Utilisez cette liste de questions comme un guide et non comme une liste à prendre littéralement. Il doit s'agir d'une conversation fluide et flexible. Certains thèmes peuvent surgir d'eux-mêmes, à vous de vous adapter.
- A la fin du focus group, demandez aux participants s'ils ont des questions à vous poser ou des recommandations à formuler à l'encontre de SFCG. Remerciez-les de leur disponibilité à participer.

Au début de la prise de note des discussions en focus group, circonscrire le déroulement du focus group :

- Lieu, date, heure du focus group
- Nombre des participants par sexe
- Age des participants
- Statut des participants : résident, déplacé, réfugié, retourné, rapatrié
- Profession
- Durée du focus group
- Lors de la remise du PV du focus group, veuillez le signer.

Questions à traiter :

Introduction

16. Avez-vous déjà participe à une formation en médiation de SFCG?

Analyse de contexte

17. Y-a-t-il eu des conflits fonciers spécifiques importants au cours de la dernière année? Si oui, quel type de conflit?

L'idée est ici de lister les types de conflits les plus présents au niveau local (conflit lié à l'héritage, aux limites de parcelle, à une vente, conflit au sein d'un ménage, conflit lié entre personnes en déplacement, conflit avec les autorités,), et rechercher s'il y a eu récemment des changements sur le type de conflits présents.

18. Quelles sont les causes de ces conflits?

Il s'agit ici de récolter ce que les participants perçoivent comme facteur de ces conflits fonciers, aussi bien facteurs immédiats (absence de preuve de propriété, insatisfaction sur le partage d'une parcelle familiale, remise en cause d'une vente,) que plus profonds (pauvreté, inégalité de répartition des ressources, insuffisance des terres...)

Formation

19. Avez-vous déjà participé à des formations ? si oui organisées par qui ? sur quoi ont-elles porté ? Si non passez directement à la question 6

20. Pensez-vous avoir besoin d'approfondir certains thèmes et technique apprises ? si oui lesquels et pourquoi ?

21. Collaborez-vous avec d'autres acteurs pour résoudre les conflits fonciers ? Si oui, quels acteurs ? (autorités locales, ONG, autre ..)

22. Pensez-vous avoir des besoins en formation supplémentaires ? Si oui, dans quel domaine ?

Mediation en general

23. Y-a-t-il des initiatives que vous avez lancées ou voudriez lancer pour améliorer la médiation au niveau local? Si oui, lesquelles? (*initiatives avec ou sans appui externe*)

(Rencontres régulières entre médiateurs pour partager les expériences, demande de mise à disposition de textes régulièrement par les autorités, discussion d'un certain type d'appui par les MAJ, ..)

24. D'une manière générale à quelles difficultés vous heurtez vous dans le cadre de votre travail de médiateur?

Développement de lois et politiques foncières

25. A votre avis peut-on dire que les politiques et les réglementations mises en œuvre par le gouvernement pour résoudre les questions foncières sont transparentes ? Pourquoi? (*Par transparentes il est entendu l'impression des participants de savoir qui conçoit les lois, qui prend les décisions, comment et pourquoi*)

Guide pour les entretiens avec les autorités locales

Introduction : contexte de l'entretien.

Le programme régional « *Renforcer la participation citoyenne autour de problématiques sensibles pour prévenir les conflits dans la région des Grands Lac* » de SFCG a commencé en 2012 et se trouve à mi terme. Il cherche à atteindre trois résultats:

- Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Il s'est focalisé sur la problématique foncière et a mis en œuvre jusque maintenant principalement 3 activités :

- programmes radios
- formations de médiateurs
- organisation d'échanges régionaux

Objectif de l'évaluation mi-parcours : faire un état des lieux de la mise en œuvre du programme, ses réussites et ses difficultés auprès des principales parties prenantes et bénéficiaires afin de tirer des recommandations pour la suite.

Objectif de l'entretien:

Récolter des informations sur ce que les autorités locales connaissent et pensent de la situation foncière en général et des activités de SFCG en particulier (programmes radios et échanges sous régionaux)

Consignes pour la personne menant l'entretien:

- Prenez les dispositions nécessaires afin que la discussion se déroule en un lieu qui assure la discrétion et la confidentialité des échanges.
- Au début de la séance, présentez-vous ainsi que les objectifs de la discussion.
- Assurez-vous de la volonté de participer de la personne présente et assurez-la de la possibilité de mettre fin à l'entretien lorsqu'elle le souhaite. Pour cela il faut lire le texte et la pièce jointe qui confirme que le consentement informé et explicite à participer à l'entretien a bien été donné par le concerné. Il sera demandé à chaque personne en charge de réaliser l'entretien et à la personne qui prendra les notes de signer le PV de chaque entretien, garantissant ainsi que cette démarche a bien été suivie et les consentements expressément récoltés.
- Précisez que vous prendrez des notes sur les échanges mais que l'anonymat sera respecté. Uniquement le contenu vous intéresse.
- Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, chacun a son expérience et sa propre opinion et nous sommes intéressés à l'entendre.
- Il est important de prendre des notes aussi précises et lisibles que possible, y compris des citations lorsque pertinent.
- Utilisez cette liste de questions comme un guide et non comme une liste à prendre littéralement. Il doit s'agir d'une conversation fluide et flexible. Certains thèmes peuvent surgir d'eux-mêmes, à vous de vous adapter.
- A la fin de l'entretien, demandez à l'interviewé s'il a des questions à vous poser ou des recommandations à formuler à l'encontre de SFCG. Remerciez-le de sa disponibilité à participer.

Au début de la prise de note de l'entretien, circonscrire le déroulement:

- Lieu, date, heure de l'entretien
- Profession
- Durée de l'entretien
- Lors de la remise du PV de l'entretien, veuillez le signer.

Questions à traiter :

Analyse de contexte

20. Y-a-t-il eu des conflits fonciers spécifiques importants au cours de la dernière année? Si oui, quel type de conflit?

L'idée est ici de lister les types de conflits les plus présents au niveau local (conflit lié à l'héritage, aux limites de parcelle, à une vente, conflit au sein d'un ménage, conflit lié entre personnes en déplacement, conflit avec les autorités,), et rechercher s'il y a eu récemment des changements sur le type de conflits présents.

21. Quelles sont les causes de ces conflits?

Il s'agit ici de récolter ce que les participants perçoivent comme facteur de ces conflits fonciers, aussi bien facteurs immédiats (absence de preuve de propriété, insatisfaction sur le partage d'une parcelle familiale, remise en cause d'une vente,) que plus profonds (pauvreté, inégalité de répartition des ressources, insuffisance des terres...)

Emissions radio

22. Avez-vous déjà suivi des émissions radios qui parlent des problèmes fonciers au sein des communautés ?

- Si oui, quelle émission ? (*nom de l'émission où sa description afin de l'identifier*) Sur quelle radio ? Pourquoi suivez-vous l'émission ?
- Si non pourquoi?

23. Ecoutez-vous le programme [les émissions SFCG - noter quelle émission]?

24. Si vous ne suivez pas [les émissions SFCG - noter quel émission], pourquoi ?

25. Si vous suivez [les émissions SFCG - noter quel émission], qu'est-ce que vous avez appris ?

26. Avez-vous participé aux programmes radio [les émissions SFCG - noter quelle émission]?

- Comment ? (par SMS, téléphone, comme invité)
- Pourquoi est-ce vous avez décidé de le faire? (Donner votre avis, donner du feedback, poser une question, ou trouver une solution a votre propre problème ou celui de votre communauté)

Echanges régionaux

27. Avez-vous participé dans les échanges régionaux organisés par SFCG ? Si non allez directement à la question 11.

28. Si oui, est-ce que les expériences partagées par les participants lors des échanges régionaux vous ont-elles été utiles pour la suite de votre travail ? Pourquoi ?
29. Au cours de la dernière année, il y a-t-il des nouvelles techniques apprises lors des échanges régionaux que vous avez tenté d'adapter dans votre pays ? [a travers réformes institutionnelles ou individuelles]
- Si oui lesquelles?
 - Si non pourquoi?

Foncier én general

30. Que vous sachiez, y a-t-il eu des cas de collaboration avec d'autres acteurs pour résoudre les questions foncières ? Si oui, lesquelles ?
31. Y a-t-il des initiatives que vous avez lancées ou voudriez lancer pour améliorer la médiation au niveau local? Si oui, lesquelles? **[initiatives avec ou sans appui externe]** (*Rencontres régulières entre médiateurs pour partager les expériences, demande de mise à disposition de textes régulièrement par les autorités, discussion d'un certain type d'appui par les MAJ, ..*)
32. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans votre travail en ce qui concerne le domaine foncier (*en ce qui concerne l'application de la réglementation et la gestion des conflits fonciers*)

Guide pour les entretiens avec les autorités nationales (Rwanda, Burundi) ou provinciale (RDC)

Introduction : contexte de l'entretien.

Le programme régional « *Renforcer la participation citoyenne autour de problématiques sensibles pour prévenir les conflits dans la région des Grands Lac* » de SFCG a commencé en 2012 et se trouve à mi terme. Il cherche à atteindre trois résultats:

- Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Il s'est focalisé sur la problématique foncière et a mis en œuvre jusque maintenant principalement 3 activités :

- programmes radios
- formations de médiateurs
- organisation d'échanges régionaux

Objectif de l'évaluation mi-parcours : faire un état des lieux de la mise en œuvre du programme, ses réussites et ses difficultés auprès des principales parties prenantes et bénéficiaires afin de tirer des recommandations pour la suite.

Objectif de l'entretien:

Récolter des informations sur ce que les autorités connaissent et pensent des activités de SFCG (programmes radios), ainsi que du rôle des divers acteurs dans le développement et la mise en œuvre des réformes foncières.

Consignes pour la personne menant l'entretien:

- Prenez les dispositions nécessaires afin que la discussion se déroule en un lieu qui assure la discrétion et la confidentialité des échanges.
- Au début de la séance, présentez-vous ainsi que les objectifs de la discussion.
- Assurez-vous de la volonté de participer de la personne présente et assurez-la de la possibilité de mettre fin à l'entretien lorsqu'elle le souhaite. Pour cela il faut lire le texte et la pièce jointe qui confirme que le consentement informé et explicite à participer à l'entretien a bien été donné par le concerné. Il sera demandé à chaque personne en charge de réaliser l'entretien et à la personne qui prendra les notes de signer le PV de chaque entretien, garantissant ainsi que cette démarche a bien été suivie et les consentements expressément récoltés.
- Précisez que vous prendrez des notes sur les échanges mais que l'anonymat sera respecté. Uniquement le contenu vous intéresse.

- Il n'y pas de bonne ou mauvaise réponse, chacun a son expérience et sa propre opinion et nous sommes intéressés à l'entendre.
- Il est important de prendre des notes aussi précises et lisibles que possible, y compris des citations lorsque pertinent.
- Utilisez cette liste de questions comme un guide et non comme une liste à prendre littéralement. Il doit s'agir d'une conversation fluide et flexible. Certains thèmes peuvent surgir d'eux-mêmes, à vous de vous adapter.
- A la fin de l'entretien, demandez à l'interviewé s'il a des questions à vous poser ou des recommandations à formuler à l'encontre de SFCG. Remerciez-le de sa disponibilité à participer.

Au début de la prise de note de l'entretien, circonscrire le déroulement:

- Lieu, date, heure de l'entretien
- Profession
- Durée de l'entretien

Lors de la remise du PV de l'entretien, veuillez le signer.

Questions à traiter :

Analyse de contexte

33. Y-a-t-il eu des conflits fonciers spécifiques importants au cours de la dernière année? Si oui, quel type de conflit?

L'idée est ici de lister les types de conflits les plus présents au niveau local (conflit lié à l'héritage, aux limites de parcelle, à une vente, conflit au sein d'un ménage, conflit lié entre personnes en déplacement, conflit avec les autorités,), et rechercher s'il y a eu récemment des changements sur le type de conflits présents.

34. Quelles sont les causes de ces conflits?

Il s'agit ici de récolter ce que les participants perçoivent comme facteur de ces conflits fonciers, aussi bien facteurs immédiats (absence de preuve de propriété, insatisfaction sur le partage d'une parcelle familiale, remise en cause d'une vente,) que plus profonds (pauvreté, inégalité de répartition des ressources, insuffisance des terres...)

Emissions radio

35. Avez-vous déjà suivi des émissions radios qui parlent des problèmes fonciers au sein des communautés ?
- Si oui, quelle émission ? (*nom de l'émission où sa description afin de l'identifier*) Sur quelle radio ? Pourquoi suivez-vous l'émission ?
 - Si non pourquoi?
36. Ecoutez-vous le programme [les émissions SFCG - noter quelle émission]?
37. Si vous ne suivez pas [les émissions SFCG - noter quel émission], pourquoi ?
38. Si vous suivez [les émissions SFCG - noter quel émission], qu'est-ce que vous avez appris ?
39. Avez-vous participé aux programmes radio [les émissions SFCG - noter quelle émission]?
- Comment ? (par SMS, téléphone, comme invité)
 - Pourquoi est-ce vous avez décidé de le faire? (Donner votre avis, donner du feedback, poser une question, ou trouver une solution a votre propre problème ou celui de votre communauté)

Echanges régionaux

40. Avez-vous participé dans les échanges régionaux organisés par SFCG ? Si non allez directement à la question 11.
41. Si oui, est-ce que les expériences partagées par les participants lors des échanges régionaux vous ont-elles été utiles pour la suite de votre travail ? Pourquoi ?

42. Au cours de la dernière année, il y a-t-il des nouvelles techniques apprises lors des échanges régionaux que vous avez tenté d'adapter dans votre pays ? [a travers réformes institutionnelles ou individuelles]
- Si oui lesquelles?
 - Si non pourquoi?

Développement de lois et politiques foncières

43. Est-ce que vous pensez que les acteurs dans la société civile ont une réelle influence sur le développement des politiques foncières au niveau national ? Pourquoi ?
44. Est-ce que vous pensez que les [médiateurs locaux] ont une réelle influence sur le développement des politiques foncières au niveau national ? Pourquoi ?
45. Y-a-t-il des initiatives que vous avez lancées ou voudriez lancer pour améliorer la médiation au niveau local? Si oui, lesquelles? [initiatives avec ou sans appui externe] (*Rencontres régulières entre médiateurs pour partager les expériences, demande de mise à disposition de textes régulièrement par les autorités, discussion d'un certain type d'appui par les MAJ, ..*)
46. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans votre travail en ce qui concerne le domaine foncier (*en ce qui concerne l'application de la réglementation et la gestion des conflits fonciers*)

Annexe 4 : Histoires de succès

HISTOIRES DE SUCCES

PROGRAMME TERRE D'ENTENTE ANO 530

EFFECTUEE DANS LE TERRITOIRE DE FIZI ET WALUNGU

PAR ROGER MILENGE

ASSISTANT ECRIVAIN

SFCG/BUKAVU



CONTEXTE

Le Search for Common Ground, Centre Lokole à travers son programme Terre d'Entente, en plus d'autres activités, a formé des médiateurs fonciers dans plusieurs territoires du Nord et Sud Kivu. Au Sud-Kivu c'est notamment dans le territoire de FIZI, WALUNGU et KELEHE, que des médiateurs ont été formés afin qu'ils aident les membres des communautés à trouver solution à leurs conflits de terre sans recourir à la violence. C'est dans ce cadre que nous sommes descendus à FIZI/BARAKA et à WALUNGU afin de récolter les histoires de succès de la part des médiateurs qui ont réussi à appliquer de la médiation au sein des membres de leurs communautés. Ces données pourront servir à l'équipe DME ainsi qu'à l'équipe média qui prévoit la production des vidéos sur la médiation foncière sans recourir à la violence.

OBJECTIFS

- Interviewer les médiateurs fonciers formés par Search for Common Ground et qui ont réussi à appliquer la médiation au sein de leur communauté.
- Rédiger un rapport qualitative à l'issu du travail de terrain.

METHODOLOGIE

- Entretien individuel (Interview)
- Faire signer une déclaration de consentement pour la prise de son de d'image (photo)
- Remercier l'interviewer à la fin de l'entretien.

I. BARAKA TERRITOIRE DE FIZI

PROFIL 1

TANGANIA SHIKOTI LAC

Président honoraire de la société civile de FIZI

35 ans

Marié et père de 3 enfants

Agriculteur et cadre social de développement rural de Baraka

Médiateur foncier



PRESENTATION DU CONFLIT

J'ai réussi à résoudre un conflit foncier opposant un rapatrié à un résident dans la ville de Baraka au quartier MAJENGO. Monsieur Pascal MONGA s'était réfugié en Tanzanie depuis 1998 et a laissé sa parcelle se trouvant dans la ville de Baraka. De son retour, après plus d'une dizaine d'années, il trouva sa parcelle occupée par son demi-frère. Ce dernier avait profité de l'absence de Pascal MONGA pour mener des démarches et ainsi réussir à avoir des documents parcellaires (du titre foncier). Pascal MONGA approchant sa famille afin qu'elle intervint et que sa parcelle lui fusse remise mais en vain. Le conflit prit alors une autre allure car la relation entre les deux frères restait tendue pendant une période. Pascal MONGA vint me voir, j'arrivai et j'appelai les deux parties.

DEMARCHE DU MEDiateur FONCIER

Après avoir écouté les deux parties, j'ai fait appel aux autres membres de leurs familles. Nous sommes parties au service des Affaires foncières et, effectivement, les agents reconnurent avoir été voir et border la parcelle au nom du demi-frère de Pascal MONGA.

La famille, sous ma facilitation, réussit à remettre le demi-frère de Pascal MONGA à la raison et il accepta de remettre la parcelle. Nous rentrâmes alors au service foncier pour demander que les documents fussent réécrits au nom de Pascal MONGA. Ce qui fut fait.

RELATION ENTRE LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION

Bien avant le départ de Pascal MONGA pour la TANZANIE, il vivait en bon terme avec son demi-frère. La relation se détériora durant toute la période d'avant la médiation mais actuellement, la relation est redevenue bonne.

APPORT DE SEARCH FOR COMMON GROUND POUR LA RESOLUTION

Monsieur TANGANIA SHIKOTI Lac qui a été formé par Search for Common Ground démontre que depuis qu'il a eu la formation de SFCG il a plus de confiance en lui car étant plus outillé qu'avant en matière de résolution des conflits fonciers. Search for Common Ground est connu dans le territoire de FIZI par ses activités de théâtre participatif pour la résolution de conflit. Quand il s'est présenté comme médiateur formé par SFCG, les parties en conflits ont vite prêté leur attention.

Il se trouve que les membres de la famille des personnes en conflits géraient ce conflit avec plus de sentiment, plus de penchant du côté de la personne la plus influente, le demi-frère de Pascal MONGA. Lui, TANGANIA s'est montré neutre, une des qualités d'un bon médiateur formé par SFCG. Tout le monde a compris que le retourné devrait être remis dans ses droits. Toute la famille s'est détournée du demi-frère de MONGA et l'ont contraint à remettre la parcelle au retourné.

PERCEPTION DES CONFLITS FONCIERS A FIZI PAR MEDiateur

Le territoire de FIZI est dominé par les conflits fonciers. Former plus de médiateurs et les outiller aiderai à diminuer ces conflits en amenant les personnes à résoudre leurs conflits sans recourir à la violence.

PROFIL DU RETOURNE BENEFICIAIRE DE LA MEDIATION



Pascal MONGA

Résident à Baraka

Marié et père de 3 enfants

Agriculteur

Joyeux d'avoir récupéré sa parcelle derrière lui, Pascal remercie le médiateur et Search for Common Ground.

Bénéficiaire de la médiation

PROFIL 2



IRIHOSE PATRICK

Responsable de CVO (Concours aux veuves et orphelines) qui a un siège à Baraka et un autre à Bibokoboko.

35 ans

Marié et père de 7 ans

Résident à Baraka

Médiateur foncier

PRESENTATION DU CONFLIT

GAPAPA DAVID et MBERABAGABO ETIENNE, deux voisins vivant dans le moyen plateau BIBOKOBOKO à FIZI, ont hérité chacun d'un champ de leurs parents. Plusieurs années durant les deux voisins vivaient en harmonie. La rivalité va se créer car il va arriver un moment où GAPAPA DAVID va constater que MBERABAGABO dépasse largement ses limites et cultive dans son étendue. MBERABAGABO à son tour va dire à GAPAPA que c'est lui qui cultivait dans son champ. Un grand conflit va naître, au point de recourir aux armes blanches. Les autorités locales vont interpellé les deux rivaux afin de les amener à trouver une solution à leur problème mais en vain.

DEMARCHE DU MEDIATEUR FONCIER

Interpelé par l'autorité locale, IRIHOSE PATRICK monte dans son village à Bibokoboko et appelle GAPAPA et MBERABAGABO. Il les écoute et se rend compte que leurs parents géraient des grands étendus sans limites précis. Ils se rendent ensemble au champ et les rivaux montrent au médiateur l'espace qu'ils se disputent. Le médiateur propose aux rivaux de se partager la portion de terre. Au départ GAPAPA David et MBERABAGABO résistent mais, conseillés par les leurs ils finissent par accepter la proposition du médiateur.

Assisté par le médiateur, les chefs locaux ont placé une limite entre les champs de GAPAPA et MBERABAGABO.

RELATION ENTRE LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION

Comme mentionné ci-haut, KAPAPA et MBERABAGABO vivaient bien avant le déclenchement de leur conflit et actuellement, les deux voisins sont revenus les bonnes relations.

APPORT DE SEARCH FOR COMMON GROUND POUR LA RESOLUTION

Après avoir suivi la formation des médiateurs fonciers par SFCG, PATRICK a vite informé le chef de son groupement et lui a dit de l'associer souvent dans les résolutions des conflits fonciers de son village BIBOKOBOKO. Le chef de groupement lui a donc invité à se joindre à eux pour réconcilier monsieur GAPAPA et NDERABAGABO pour la énième fois.

Ce qui a marqué les deux parties en conflits dans la démarche de monsieur PATRICK, c'est cette proposition de la résolution gagnant-gagnant apprise de Search for Common Ground. Les anciens médiateurs de ce conflit cherchaient plutôt à savoir qui a tort et qui a raison. Ce qui ne marchait pas toujours, car chacune des parties accusait l'autre d'avoir tort et que c'est elle qui a raison.

PERCEPTION DES CONFLITS FONCIERS A FIZI (BIBOKOBOKO) PAR MEDiateur

Les conflits qui déchirent les habitants de BIBOKOBOKO c'est notamment ceux liés aux éleveurs et agriculteurs ainsi que des limites traditionnelles qui ne connaissent pas bornage. En plus de la sensibilisation de la population, les médiateurs doivent rencontrer les autorités pour vulgariser les lois foncières.

LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION



De gauche à droite, GAPAPA DAVID, 32 ans et agriculteurs, père de 5 ans et MBERABAGABO Etienne, infirmier et agriculteur, 31 ans et père de famille aussi.

Bénéficiaires de la médiation

Tous deux ils affirment que leur conflit a été résolu. Ils trouvent impartial la façon dont le médiateur a procédé car personne d'entre eux n'a dépensé de l'argent.

Les deux amis suggèrent qu'il y ait des bureaux des médiateurs dans leur village comme ça les gens pourront y recourir au lieu d'aller à la justice qui n'est toujours pas juste.

PROFIL 3



NAMASOMO MIRIAMU

37 ans

Marié et mère de 3 enfants

Etudiante à BARAKA

Agriculteur dans son village de BIBOKOBOKO

Médiatrice foncière

PRESENTATION DU CONFLIT

ZAGABE KIZEGE et SEMAHORO CHARLES sont deux voisins de mon village Lulimba 2 à Bibokoboko. Ils se disputaient la limite du champ. Juste une petite portion de moins de 5 mètres. Ils sont allés à l'église et la solution n'a pas été trouvée. ZAGABE décidant d'aller à la justice mais les siens le conseillèrent d'inviter les sages du village. Curieusement, je me suis trouvée invitée par les sages quand ils avaient appris que j'étais formée dans la médiation foncière.

DEMARCHE DU MEDiateur FONCIER

NAMASOMO MIRIAMU s'est joint aux sages du village pour essayer de résoudre les conflits entre ZAGABE et SEMAHORO. Ils font une descente pour faire le constat et une fois sur terrain. Ils demandent aux rivaux de monter chacun la limite de son champ. On découvre après qu'ils se disputent 5 mètres. Les médiateurs se retirent et se fixent de proposer aux rivaux de se partager les mètres qu'ils se disputent, cela à la demande de NAMASOMO MIRIAMU. Les sages acceptent la proposition et ils rappellent ZAGABE et SEMAHORO et à leur grande surprise, les rivaux acceptent sportivement la résolution. C'est alors que les sages fixent les limites de deux champs.

RELATION ENTRE LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION

Les anciens antagonistes, ZAGABE KIZEGE et SEMAHORO CHARLES avouent qu'ils ne pouvaient plus se saluer, mais suite à cette solution gagnant-gagnant, ils sont redevenus amis.

APPORT DE SEARCH FOR COMMON GROUND POUR LA RESOLUTION

NAMASOMO MIRIAMU ne croyait jamais qu'une femme pouvait aussi donner son point de vue dans la réconciliation des conflits fonciers. C'est le travail des chefs, pensait-elle. Search for Common Ground lui a donné une assurance en plus de l'avoir outillée des techniques de résolution pacifique des conflits. Comme le médiateur précédent, NAMASOMO a aussi proposer la solution gagnant-gagnant et ç'à marché. Toutefois, elle suggère que les médiateurs soient représentés dans des structures plus dynamiques, ainsi les gens en conflits pourront toujours recourir auprès d'eux.

LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION



De gauche à droite, SEMAHORO CHARLES, agriculteur, père de famille et ZAGABE KIZEGE, 37 ans, marié et père de 5 enfants.

Bénéficiaires de la médiation

PROFIL 4



SHABANI LWANGELA Barthelemy

47 ans

Père de 10 enfants

Ex combattant et maintenant sensibilisateur des groupes armés

Agriculteur

Médiateur foncier

PRESENTATION DU CONFLIT

Monsieur AOCHA ALENGA GARI et MASUMBUKO NDARE se sont disputés une carrière minière dans le territoire de FIZI et plus précisément à KASONGE. Chacun d'eux se disait être le vrai propriétaire de la mine mais vite AOCHA ALENGA a cherché et trouvé des documents lui permettant à exploiter. MASUMBUKO NDARE n'avait pas des documents mais quand il était parti accusé AOCHA chef les chefs coutumiers, il eut raison. AOCHA alla à son tour à la division de mines et il eut raison. De son retour de la division de mines, AOCHA proposant à MASUMBUKO 200 mètres mais ce dernier refusa en voulant toujours récupérer toute la carrière. Le conflit persévéra donc.

DEMARCHE DU MEDiateur FONCIER

Moi, SHABANI LWANGELA Barthelemy, j'arrivai et je constatai que les deux belligérants qui sont aussi frère ne devraient pas demeurer en conflit, j'appelai alors d'autres membres de famille, quelques exploitants et un pasteur et nous écoutâmes les deux frères. Il se trouvant, avec toutes les preuves, qu'AOCHA ALENGA GARI était bel et bien le propriétaire. Mais il fallait amener MASUMBUKO NDARE à comprendre cela. C'est alors qu'on demanda à AOCHA de céder une petite portion. Après négociation, on demanda à AOCHA de céder 180 mètres et de lui donner de l'eau pour nettoyer les minerais, comme il y a une rivière dans la carrière. MASUMBUKO NDARE finit par accepter la proposition. Actuellement ils poursuivent leurs activités et s'entraident mutuellement.

RELATION ENTRE LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION

Messieurs, AOCHA ALENGA GARI et MASUMBUKO NDARE sont d'abord membres d'une même famille, ils ont grandi ensemble et leurs familles cohabitaient bien. Mais le conflit a fini par les séparer momentanément jusqu'à ce que la médiation intervint. Actuellement les deux frères travaillent bien et se demandent conseils.

APPORT DE SEARCH FOR COMMON GROUND POUR LA RESOLUTION

SHABANI LWANGELA nous dit se souvenir d'un conseil donné par le formateur de Search for Common Ground. Il cite : « *Quand les hommes décident de se mettre autour d'une table, ils finissent par trouver une réponse* ». GARI ALENGA et MASUMBUKO NDARE étaient méfiants l'un de l'autre qu'ils ne pouvaient plus se mettre ensemble. Sa première réussite fut alors de les avoir réunis autour d'une table. Bien qu'AOCHE ALENGA ait eu raison car ayant des documents délivrés par la division de mines, MASUMBUKO NDARE restait aigri, car lui aussi avait travaillé dans la même mine. C'est alors que notre médiateur pensant à la solution gagnant-gagnant, apprise dans la formation. Il proposa à AOCHE ALENGA de céder une portion de terre à MASUMBUKO NDARE. Ce dernier consentit.

BENEFICIAIRE DE LA MEDIATION



AOCHE ALENGA GARI

Habitant Kasonge, territoire FIZI, secteur MUTAMBALA

50 ans

Marié et père d'une grande famille

Propriétaire d'une mine.

Se dit satisfait de la médiation car lui et son rival MASUMBUKO NDARE avait perdu beaucoup d'argent et le conflit persistait. Mais avec l'aide des médiateurs fonciers, le conflit n'est plus.

Bénéficiaire de la médiation

II. TERRITOIRE DE WALUNGU

PROFIL DU MEDIATEUR



ISHINGWA MUSHEBA CRISPIN

38 ans

Technicien de développement communautaire

Marié et père de 6 enfants.

Médiateur foncier

PRESENTATION DU CONFLIT

Un homme avait vendu une partie de sa parcelle sans consulter ses enfants et il mourut avant même de les informer. Au moment de l'héritage les enfants constatèrent qu'une partie était vendue. Les témoins du père informèrent aux enfants

que leur père avait bien vendu la partie de la parcelle. L'héritière voulut construire une maison et son enclos entrant de quelques mètres dans la parcelle vendu par son père. Le conflit éclata.

DEMARCHE DU MEDiateUR FONCIER

Saisi du problème je suis allé voir l'héritier, en la personne de monsieur LUGENDO BAHARANYI pour lui demander ce qu'il y avait entre lui et son voisin. Il me dit qu'il n'est pas content que son père ait vendu cette partie de la parcelle, lui qui a eu une grande famille avant sa mort. Je constatai alors que LUGENDO entrait expressément dans la parcelle de son voisin. J'allai aussi voir le voisin de LUGENDO en la personne de CHINAMULA MUSHAGALUSA qui me dit qu'il n'avait pas de problème avec la famille à part le fait que LUGENDO BAHARANYI ait pris quelques mètres de sa parcelle.

J'ai alors demandé aux deux hommes s'ils pouvaient accepter de se rencontrer. Ils ont accepté. Ainsi un samedi, l'on se rencontra à trois et après avoir fait le constat, je trouvai que LUGENDO avait dépassé la limite de sa parcelle et entré dans celle de CHINAMULA. Je lui demandai s'il ne pouvait pas retirer son enclos et il accepta. Ensemble, CHINAMULA et LUGENDO, déterrèrent des sticks et ils les replacent sur la bonne limite.

RELATION ENTRE LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION

Actuellement, les deux familles se parlent bien. Ils s'entraident même dans certaines petites choses.

APPORT DE SEARCH FOR COMMON GROUND POUR LA RESOLUTION

Search for Common Ground m'a donné de l'estime de soi. La formation m'a appris à creuser profond afin de découvrir des causes lointaines qui peuvent entourer le vrai conflit. C'est ce qui m'a permis, dans ce conflit, de trouver les vraies motivations de LUGENDO BAHARANYI à vouloir dépasser la limite de sa parcelle. Ma présentation comme médiateur foncier formé et sans parti pris vis-à-vis de leur conflit, dans ce conflit à fait revenir le jeune-homme à la raison.

LES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION



De gauche à droite, LUGENDO BAHARANYI célibataire, agriculteur, 28 ans et CHINAMILA MUSHAGALUSA, 35 ans, père de 5 enfants, agriculteur et motard. Tous deux bénéficiaires de cette médiation.

Les deux habitants confirment qu'ils étaient bien en conflit et qu'ils ont bénéficié de la médiation du médiateur ISHINGWA Crispin. Ils en ont été satisfait.

Ils affirment qu'ils sont devenus amis. D'ailleurs quand ils ont appris que Search for Common Ground avait besoin qu'ils parlent de leur histoire, CHINAMULA MUSHAGALUSHA qui était informé le premier a appelé LUGENDO BAHARANYI et il a amené sur sa moto aux environs de 18 heures.

Roger MILENGE

Assistant écrivain

Search for Common Ground.